



**Terres
Touloises**

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



EAU POTABLE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

Communauté de communes Terres Touloises

CS 40 325 Écrouves

54201 Toul cedex

03 83 43 23 76

contact@terrestouloises.com

www.terrestouloises.com

2023

Sommaire

Introduction	3
Les chiffres clés de l'année 2023	4
Caractéristiques techniques du service d'eau potable	5
Présentation et mode de gestion du service public d'alimentation en eau potable	5
Population desservie et nombre d'abonnés (D101.0).....	10
La ressource en eau	11
Le réseau de distribution	20
Les indicateurs de performance techniques	23
La qualité de l'eau (P101.1 / P102.1).....	23
La gestion de la ressource en eau (P1087.3)	24
Les performances du réseau de distribution (P104.3 / P105.3 / P106.3)	27
La gestion patrimoniale du réseau de distribution (P103.2 / P107.2).....	33
Les renouvellements et travaux neufs réalisés.....	34
Les indicateurs de performance financiers	35
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (D102.0)	35
Les recettes et les charges du service.....	40
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (P109.0)	41
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	41
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédentes (P154.0)	41
Le service rendu aux usagers	42
Les services abonnés (Régie) et clients (DSP)	42
Ouverture des branchements (D151.0 / P152.1)	42
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)	43
Taux de réclamations (P155.1)	43
Synthèse des indicateurs de performance	44
L'essentiel des travaux de l'année	45
Annexes	49
Annexe n°1 : Listing des renouvellements réalisés par le prestataire de services et les délégués de service public.....	50
Annexe n°2 : Note d'information 2023 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....	58
Annexe n°3 : La qualité de l'eau produite et distribuée dans les communes de la régie de l'eau de la CC2T	62

1 INTRODUCTION

La communauté de communes Terres Toulaises (C.C.2.T.) exerce sous la forme d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière la compétence alimentation en eau potable sur 28 communes de son territoire, qui en compte 41. A ce titre, elle présente chaque année son rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable, conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport répond à une exigence de transparence sur la gestion technique et financière du service d'eau potable, via notamment la présentation des indicateurs de performance règlementaires.

L'année 2023 constitue la 4^{ème} année depuis la prise de compétence de l'eau par la CC2T actée par délibération au 1^{er} janvier 2020. Bien que 3 communes soient encore gérées en délégation de service public d'eau potable, que 18 communes soient gérées en régie directe, cette année est également la 4^{ème} du contrat de prestation de service public d'eau potable qui a été attribué à la société SAUR pour une durée de 5 ans, à échéance au 31 décembre 2024. Cette prestation vaut pour 7 communes urbaines dont Toul.

Lors de cette année 2023, les périmètres des communes gérés en régie directe et en prestation de service public a évolué au bénéfice de la régie directe, 3 communes (Aingeray, Bois-de-Haye et Lucey) basculant d'un périmètre à l'autre au 1^{er} janvier.

Pour faire face à la forte période inflationniste, et afin d'optimiser la qualité du service public de l'eau potable, la régie de la CC2T a mené des réflexions qui ont débouchées sur 3 axes :

- ◆ Poursuivre l'harmonisation du prix de l'eau et l'adapter au contexte d'inflation constaté en majorant son augmentation ;
- ◆ Poursuivre et renforcer la sécurisation de l'alimentation en eau des communes et la gestion patrimoniale ;
- ◆ Améliorer la qualité du service et limiter au mieux les pertes d'eau sur le réseau.

Cette année également été marquée par un incident important qui a eu lieu le 13 juin sur à l'usine de production de la Croisette. Une importante fuite de chlore s'est déclarée au sein de l'usine. Un agent de SAUR est intervenu pour isoler le site et isoler la fuite de chlore. Il n'y a pas eu de blessé à déclarer, toutefois des dégâts à déplorer sont importants, l'inox des conduites à considérablement été attaqué en surface, nécessitant de la part de SAUR un nettoyage complet de l'usine. Une expertise judiciaire est en cours.

D'un point de vue technique, on note en 2023 une progression sensible du nombre d'abonnés (+3,4%) et une diminution des volumes comptabilisés (-7 %). La consommation moyenne par abonné a également diminué par rapport à 2022 à 132 m³/an (-10%).

Par ailleurs, le rendement du réseau a sensiblement diminué pour atteindre 77,4 % et reste encore perfectible compte tenu des caractéristiques du réseau de type semi-urbain de la régie.

2 Les chiffres clés de l'année 2023

38944 habitants

15751 abonnés

2 083 740 m³
d'eau potable
consommés

399,88 km de
réseau de
distribution

Prix moyen de
l'eau potable de
2,46 € TTC/m³

77,44 %
de rendement

99,44 % des
analyses
conformes

0,9 % du réseau
renouvelé

2,43 %
d'impayés

3 Caractéristiques techniques du service d'eau potable

3.1 Présentation et mode de gestion du service public d'alimentation en eau potable

La communauté de communes Terres Toulaises (CC2T) a créé une régie autonome pour gérer l'alimentation en eau potable sur 28 de ces 41 communes adhérentes, au 1^{er} janvier 2020, représentant une population desservie de presque 39 000 habitants.

A la prise de compétence, un certain nombre de services d'eau potable étaient gérés en délégation de service public (DSP). Au 1^{er} janvier de cette année, seuls 3 contrats subsistent :

- ◆ La DSP de Villey-le-Sec confiée à SAUR jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- ◆ La DSP de Fontenoy-sur-Moselle confiée à SAUR jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- ◆ La DSP de Villey-Saint-Etienne confiée à VEOLIA EAU jusqu'au 31 décembre 2029.

Une prestation de service, régie par le code des marchés publics, a été attribuée à SAUR pour 5 années à compter du 1^{er} janvier 2024. Le périmètre de cette prestation, par des tranches optionnelles, est évolutif dans le temps. Au 1^{er} janvier de cette année, le périmètre de cette prestation de gestion du service d'eau potable concerne les services des communes suivantes :

- ◆ Toul
- ◆ Ecrouves
- ◆ Gondreville
- ◆ Dommartin-les-Toul
- ◆ Chaudeney-sur-Moselle
- ◆ Bruley
- ◆ Pagney-sur-Barine

Les communes restantes du périmètre de gestion, dont les services d'eau potable sont intégralement assurés par la régie, sont les suivantes :

- ◆ Aingeray
- ◆ Andilly
- ◆ Avrainville
- ◆ Bois-de-Haye
- ◆ Bouvron
- ◆ Foug
- ◆ Francheville
- ◆ Jaillon
- ◆ Lagny
- ◆ Laneuveville-derrière-Foug
- ◆ Lay-Saint-Rémy
- ◆ Lucey
- ◆ Manoncourt-en-Woëvre
- ◆ Ménil-la-Tour
- ◆ Royaumeix
- ◆ Sanzey

Les communes suivantes, incluses dans le périmètre administratif de la CC2T, sont gérés par des Syndicats des Eaux :

- ◆ Syndicat des Eaux du Trey Saint-Jean :
 - Ansauville
 - Domèvre-en-Haye
 - Grosrouvres
 - Manonville
 - Minorville
 - Noviant-aux-Prés
- ◆ Syndicat des Eaux Laffon de Ladebat
 - Boucq
- ◆ Syndicat des Eaux du Toulouis Sud
 - Bicqueley
 - Charmes-la-Côte
 - Choley-Ménillot
 - Domgermain
 - Gye
 - Pierre-la-Treiche

La communauté de commune Terres Toulaises, par sa régie de l'eau potable, est l'autorité organisatrice du service public de l'eau potable avec pour objectifs :

- La définition des missions du service public de l'eau et des conditions dans lesquelles elles doivent être remplies ;
- Le contrôle de la bonne exécution de ces missions par le(s) opérateur(s) du réseau ;
- La gestion du patrimoine du service de l'eau, en exerçant la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et une partie de la maîtrise d'œuvre ;
- La satisfaction des besoins des usagers.

La régie de l'eau, à seule autonomie financière, est un organisme individualisé qui est intégré à la CC2T et ne dispose pas de personnalité morale propre. Néanmoins, ses recettes et ses dépenses sont individualisées dans un budget distinct, annexé à celui de la CC2T et elle dispose d'un organe de surveillance : le conseil d'exploitation. L'essentiel des pouvoirs est conservé par l'assemblée délibérante de la collectivité créatrice : le conseil communautaire. L'ordonnateur de la régie est ainsi le Président de la CC2T.

La régie est administrée par un président, un directeur et les membres du conseil d'exploitation. Les statuts fixent les règles générales d'organisation du conseil d'exploitation (nombre de membres, durée des fonctions, mode de renouvellement, quorum...) (R. 2221-4 du CGCT). Les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil communautaire sur proposition du Président (R. 2221-5 du CGCT).

Le président est élu par le conseil d'exploitation parmi ses membres. Il doit réunir le conseil au moins tous les trois mois et arrêter l'ordre du jour des réunions. Il dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix (R. 2221-9 du CGCT).

Le directeur assure le fonctionnement des services de la régie.

Le rôle du Président de la CC2T

Le représentant légal et l'ordonnateur de la régie de l'eau est le Président de la CC2T, qui a créé la régie. Il est chargé de prendre les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil communautaire après avis du bureau, de présenter au conseil communautaire le budget et le compte administratif (R. 2221-63), de nommer le directeur (R. 2221-67). Il peut d'ailleurs déléguer sa signature à ce dernier, mais, néanmoins, sous sa responsabilité et sa surveillance.

Le conseil d'exploitation.

La régie de l'eau n'est pas un établissement public. Le conseil d'exploitation reste par conséquent subordonné au conseil communautaire. Il est consulté et donne un avis sur toutes les décisions soumises au conseil communautaire. Il administre la régie sous le contrôle du conseil communautaire et du Président de la CC2T. Parallèlement il dispose d'un rôle consultatif important, notamment pour toutes les questions d'ordre général qui intéressent le fonctionnement de la régie. Il peut faire au Président de la CC2T toute proposition utile et est tenu au courant de la marche du service (R. 2221-64). Dans le cas de la gestion du service public industriel et commercial (SPIC), il est consulté pour la nomination de l'agent comptable de la régie.

Le rôle du conseil communautaire

Dans la régie, le conseil communautaire peut, entre autres, après avis du conseil d'exploitation : approuver les plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstructions, travaux de première installation ou d'extension, autoriser le Président de la CC2T à intenter ou soutenir les actions judiciaires, voter le budget et délibérer sur les comptes, fixer le taux des redevances dues par les usagers de la régie. (R. 2221-72).

Le directeur de la régie

Il est chargé du fonctionnement des services de la régie, de préparer le budget et de procéder aux ventes et aux achats courants (R. 2221-68).

LES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

1. Bernard BAGARD (conseiller municipal)
2. Jean BOMBARDIERI (conseiller municipal)
3. Philippe BOURGEOIS (conseiller municipal)
4. Bernard DEPAILLAT (conseiller communautaire)
5. Olivier DINEE (conseiller municipal)
6. Gilles GUYOT (conseiller communautaire)
7. Laurent GUYOT (conseiller communautaire) – Président du conseil d'exploitation
8. Philippe HENNEBERT (conseiller communautaire)
9. Patrice KNAPECK (conseiller communautaire)
10. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER (conseiller communautaire)
11. Christophe LAURENT (conseiller municipal)
12. Chantal PIERSON (conseiller communautaire)
13. Jean-Luc STAROSSE (conseiller communautaire)
14. Pascal VAILLANT (conseiller municipal)

Les moyens humains et matériels

La régie de l'Eau et de l'Assainissement est composée d'une équipe de 9,5 ETP :

- Pôle direction et administratif : 2 personnes au siège de la CC2T (1 Eau / 1 Asst)
- Service des abonnés Eau & Assainissement : 5 personnes au siège de la CC2T (2,5 Eau / 2,5 Asst)
- Pôle technique et maîtrise d'œuvre : 6 personnes au siège de la CC2T (1 Eau / 5 Asst)
- Service d'exploitation : 12 personnes dans les bungalows de la CC2T (4 Eau / 6 Asst)

La régie est équipée d'un parc de 12 véhicules (5 Eau / 7 Asst).

Le règlement de service

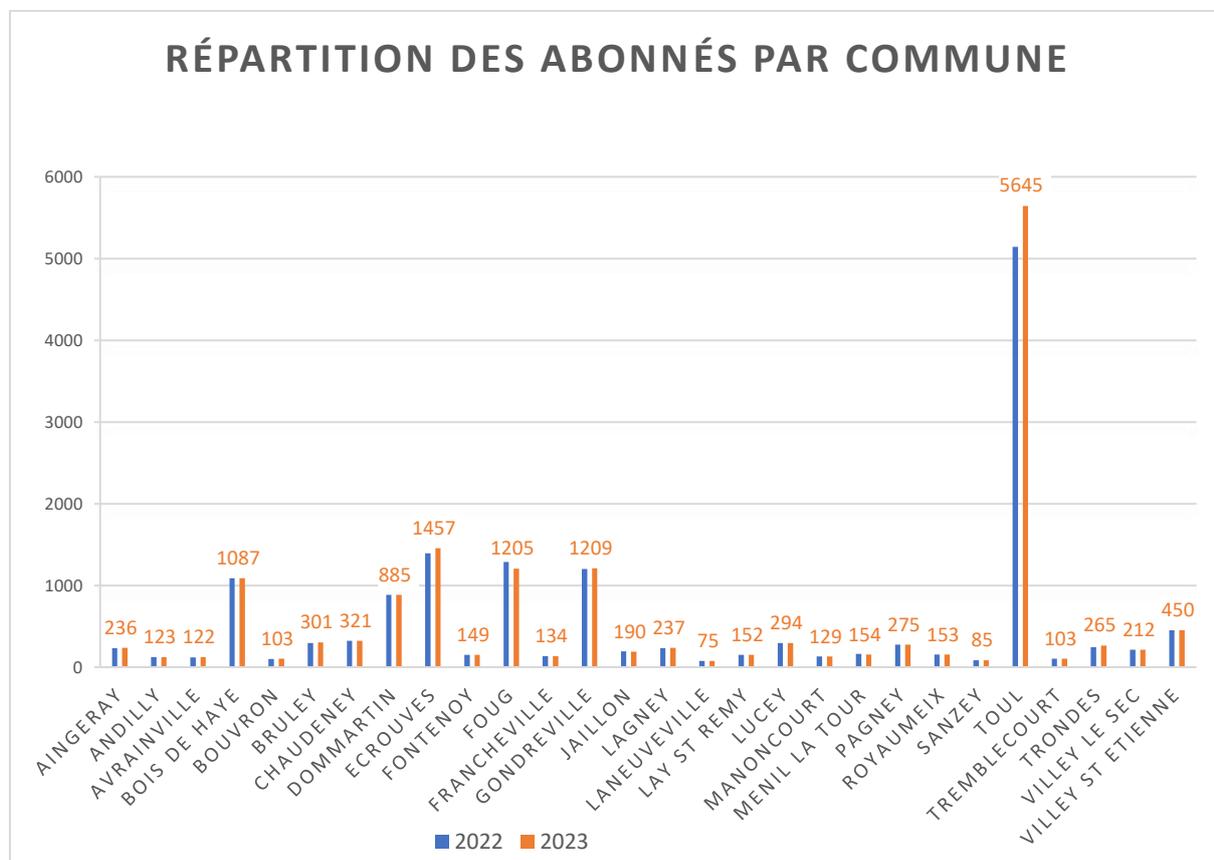
Le règlement du service public de l'eau potable, adopté par délibération du conseil communautaire le 05/12/2019, définit les obligations mutuelles du service et de l'abonné.

Il a pour objet de déterminer les droits et obligations des particuliers, établissements publics, entreprises, associations, ... et d'une façon générale de tout abonné auquel le service de l'eau de la communauté de communes Terres Toulaises concèdera l'usage de l'eau.



3.2 Population desservie (D101.0) et nombre d'abonnés

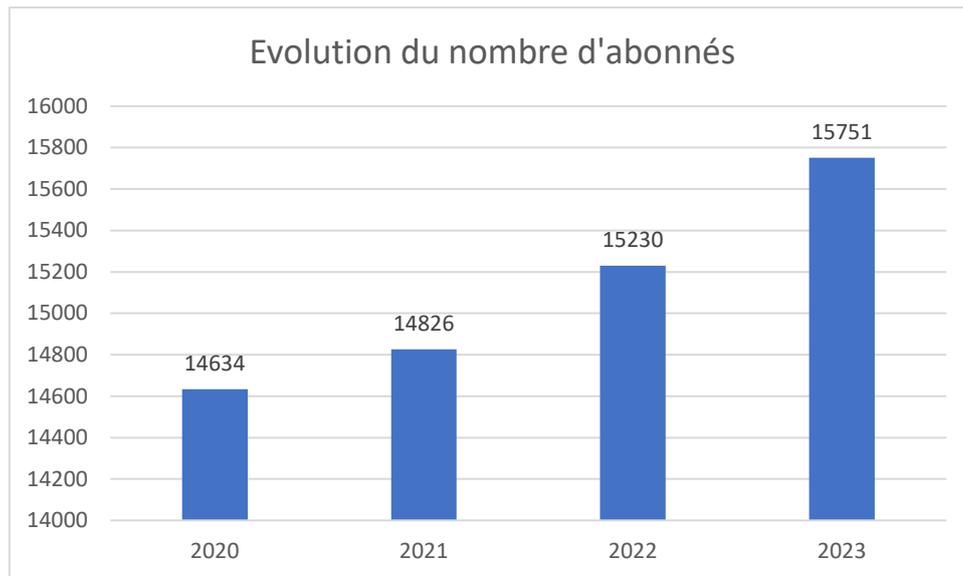
Au 31 décembre 2023, le service public d'alimentation en eau potable de la CC2T dessert 38 944 habitants, soit 15 751 abonnés. La répartition par commune est récapitulée dans les tableaux et graphiques suivants.



On constate que les Toulois représentent près de 36% des abonnés du service, devant les abonnés d'Ecrouves, de Foug, de Gondreville, de Bois-de-Haye et de Dommartin-les-Toul, regroupant chacune de 7 à 9 % des abonnés, les autres communes pesant chacune pour environ 1 % des abonnés.

Evolution du nombre d'abonnés

Depuis 2020, le nombre d'abonnés du service ne cesse d'augmenter du fait de la reprise progressive du service en régie directe, où un certain nombre de compteurs non répertoriés dans la base de données initiale ont été ajoutés, de l'attractivité du territoire, et aussi de l'individualisation des compteurs qui apporte son lot d'abonnés complémentaires. Le service compte ainsi 15 751 abonnés soit une augmentation de 3,4 % par rapport à 2022 et 7,6 % par rapport à 2020.



Indicateur D101.0 – Estimation du nombre d’habitants desservis

38 944 habitants en 2023 sur le périmètre de la régie Eau Potable de la CC2T

3.3 La ressource en eau

Les installations

La production d’eau potable

29 ouvrages de prélèvement d’eau
 5 unités de traitement d’eau potable
 18 unités de désinfection au chlore et UV

La distribution aux usagers

34 réservoirs d’une capacité totale de stockage de 14 818 m³
 399,88 km de canalisations de distribution
 21 stations de surpression

Le tableau ci-après récapitule la situation administrative des sites de la régie Eau de la CC2T vis-à-vis de l'existence des arrêtés préfectoraux d'autorisation de prélèvement et des périmètres de protection.

Ressource	DUP	PPI	PPR	PPE
AINGERAY - Nouveau Forage	17/02/2005	x	x	x
AINGERAY - Captage de secours	31/08/1977	x	x	
AVRAINVILLE - Forage	23/09/2003	x	x	x
BOUVRON - Puits	Avis hydrogéologue			
ECROUVES - Source de l'église	23/04/2009	x	x	x
FONTENOY - Puits	14/11/2011	x	x	x
FOUG - Captage source	13/05/2002	x	x	
FOUG - Puits n°1	13/05/2002	x	x	x
FOUG - Puits n°2	13/05/2002	x	x	x
FRANCHEVILLE - Forage	09/01/2007	x	x	
FRANCHEVILLE - Forage de secours	09/01/2007	x	x	
GONDREVILLE - Puits	25/10/2005	x	x	
JAILLON - Forage	28/03/2007	x	x	x
LAGNEY - Captage n°1 (gros hêtre)	23/12/2005	x	x	
LAGNEY - Captage n°2 (Domfontaine)	23/12/2005	x	x	
LANEUVEVILLE - Source du Prensieux	07/07/1977	x	x	x
LAY ST REMY - Captage	07/09/2005	x	x	
LUCEY - Captage Fayemont	12/09/2002	x	x	
MANONCOURT - Forage	28/11/2002	x	x	
MARON - Puits Ranney	Avis hydrogéologue			
MENIL LA TOUR - Forage n°1	21/01/1988	x	x	x
MENIL LA TOUR - Forage n°2	Avis hydrogéologue			
ROYAUMEIX - Forage	21/01/1988	x	x	x
TOUL - Prise d'eau Valcourt	23/11/2016	x	x	x
TOUL - Puits Champagne	23/11/2016	x	x	x
TOUL - Puits Ranney 2	23/11/2016	x	x	x
TRONDES - Captage	05/08/2016	x	x	
VILLEY LE SEC - Puits n°1	Avis hydrogéologue			
VILLEY LE SEC - Puits n°2	Avis hydrogéologue			

QUELQUES DEFINITIONS

- ◆ **Le périmètre de protection immédiate (PPI)**
Site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.
L'instauration de ce seul périmètre immédiat peut suffire « lorsque les conditions hydrologiques et hydrogéologiques permettent d'assurer efficacement la préservation de la qualité de l'eau par des mesures de protection limitées au voisinage immédiat du captage » (article L.1321-2 du Code de la Santé Publique).
- ◆ **Le périmètre de protection rapprochée (PPR)**
Secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets,...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.
- ◆ **Le périmètre de protection éloignée (PPE)**
Facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

L'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et d'institution des périmètres de protection fixe les servitudes de protection opposables au tiers par déclaration d'utilité publique (DUP).

Au-delà de l'aspect administratif, le tableau suivant synthétise les capacités de production et de stockage des installations de la régie.

Installations de prélèvement sur la ressource

Commune d'implantation	Nom de la ressource	Profondeur puits	Production moyenne	journalière
Aingeray	Forage d'Aingeray	65,0 m	900 m ³ /j	
Aingeray	Forage de secours	NC	Sans objet	
Avrainville	Forage d'Avrainville	72,0 m	170 m ³ /j	
Bouvron	Puits de Bouvron	10,0 m	200 m ³ /j	
Ecrouves	Sources Jeanne d'Arc	2 m	200 m ³ /j	
Fontenoy-sur-Moselle	Puits de Fontenoy	4,4 m	50 m ³ /j	
Foug	Captage de Foug	2,5 m	200 m ³ /j	
Foug	Puits de Foug 01	12,0 m	300 m ³ /j	
Foug	Puits de Foug 02	13,0 m	270 m ³ /j	
Francheville	Forage de Francheville	67,0 m	40 m ³ /j	
Francheville	Puits de secours de Francheville	70,2 m	Sans objet	
Gondreville	Puits de Gondreville	7,0 m	600 m ³ /j	
Jaillon	Forage de Jaillon - Villey-St-Etienne	46,0 m	500 m ³ /j	
Lagney	Captage de Lagney	2,5 m	50 m ³ /j	
Lagney	Captage de Lagney 02	2,5 m	50 m ³ /j	
Laneuveville-derrière-Foug	Captage de Laneuveville-derrière-Foug	2 m	50 m ³ /j	
Lay-Saint-Rémy	Captage de Lay-Saint-Rémy	15,0 m	50 m ³ /j	
Lucey	Sources de Fayemont	3,0 m	100 m ³ /j	
Manoncourt-en-Woëvre	Forage de Manoncourt	65,0 m	40 m ³ /j	
Ménil-la-Tour	Forage de Ménil-la-Tour 01	115,5 m	70 m ³ /j	
Ménil-la-Tour	Forage de Ménil-la-Tour 02	32,2 m	70 m ³ /j	
Royaumeix	Forage de Royaumeix	50,2 m	120 m ³ /j	
Toul	Prise d'eau de Valcourt	2 m	2000 m ³ /j	
Toul	Puits Ranney 2	5,1 m	1400 m ³ /j	
Toul	Puits Champagne	8,0 m	1400 m ³ /j	
Trondes	Captage de Trondes	5,0 m	90 m ³ /j	
Velaine-en-Haye	Puits Ranney (parc ONF) Maron	9,7 m	600 m ³ /j	
Villey-le-Sec	Puits de Villey-le-Sec 01	7,2 m	35 m ³ /j	
Villey-le-Sec	Puits de Villey-le-Sec 02	6,7 m	35 m ³ /j	

Unités de traitement de l'eau potable

Nom	Date réalisation	Capacité production max	Capacité production nominale	Traitement
Station de traitement d'Aingeray	2004	1 000 m3/j	910 m3/j	Démanganisation + déferrisation + Chloration
Station de traitement de Francheville	2009	100 m3/j	50 m3/j	Filtration + Chloration + Traitement du fluor par alumine activée
Station de traitement de Gondreville	1980	1 500 m3/j	580 m3/j	Déferrisation
Station de traitement la Croisette - Toul	2019	7 000 m3/j	2 500 m3/j	Floculation + réacteur CAP + filtration
Station de traitement du Parc ONF	NC	600 m3/j	300 m3/j	Démanganisation + déferrisation + Chloration

Réservoirs d'eau potable et traitement (désinfection)

Commune implantation	Nom réservoir	Volume m3	Nombre de cuves	Existence traitement (désinfection) au réservoir
Aingeray	Réservoir d'Aingeray Mongambé	300	1	Non
Aingeray	Réservoir d'Aingeray Solvay	200	1	Chloration
Avrainville	Réservoir d'Avrainville	200	1	Chloration
Bouvron	Réservoir de Bouvron	150	1	Chloration
Bruley	Réservoir de la Cote	400	2	Chloration
Dommartin-lès-Toul	Petit Château d'Eau	400	2	Non
Dommartin-lès-Toul	Réservoir du Luxembourg	1100	1	Non
Ecrouves	Bâche reprise sources d'Ecrouves	50	2	Chloration
Ecrouves	Réservoir côte est	750	1	Non
Ecrouves	Réservoir Jeanne d'Arc	750	1	Chloration
Fontenoy-sur-Moselle	Réservoir de Fontenoy sur Moselle	300	1	Chloration
Foug	Réservoir de Foug	700	2	Non
Francheville	Réservoir de Francheville	200	1	Chloration à l'UPEP
Gondreville	Réservoir de Gondreville	1000	2	Chloration
Jaillon	Réservoir de Jaillon	200	1	Chloration
Lagney	Réservoir de Lagney	150	1	Chloration à la surpression
Lagney	Réservoir de la Ferme - Lagney	50	1	UV sur sortie
Laneuveville-derrière-Foug	Nouveau réservoir de Laneuveville derrière Foug	30	2	Chloration au réservoir du bas
Lay-Saint-Rémy	Réservoir de Lay-Saint-Rémy	300	1	Chloration
Luicy	Réservoir les Grossés	400	2	Chloration
Manoncourt-en-Woëvre	Réservoir de Manoncourt-en-Woëvre	156	1	Chloration + UV
Ménil-la-Tour	Réservoir de Ménil-la-Tour	70	1	Chloration

Pagney-derrière-Barine	Réservoir Bidoux	200	1	Chloration
Royaumeix	Réservoir de Royaumeix	42	1	Chloration
Toul	Réservoir du Clos des Grèves	800	1	Chloration
Toul	Réservoir ZAC (Fort)	500	1	Non
Toul	Réservoir Saint-Michel	1000	2	Non
Toul	Réservoir de la Croisette	2000	2	Non
Tremblecourt	Réservoir de Tremblecourt	200	2	Non
Trondes	Réservoir de Trondes	300	1	Chloration à la station de pompage
Velaine-en-Haye	Réservoir de Velaine en Haye	150	1	Non
Velaine-en-Haye	Château d'eau ONF	450	1	Chloration
Villey-le-Sec	Réservoir de Villey le Sec	70	1	Non
Villey-Saint-Etienne	Réservoir de Villey Saint Etienne	480	2	Non

Installations de reprise, de pompage ou surpresseurs

Commune	Nom	Volume Cuve	Débit des pompes
Aingeray	Surpresseur RS Solvay	/	10 m ³ /h
Bruley	Surpresseur au réservoir	/	5 m ³ /h
Dommartin-lès-Toul/Chaudeney	Surpresseur Dommartin/Chaudeney	/	45 m ³ /h / 110 m ³ /h
Ecrouves	Refoulement réservoir Jeanne d'Arc	/	25 m ³ /h
Foug	Bâche de reprise de Foug	200 m ³	60 m ³ /h
Gondreville	Bâche de reprise Rue du Bac	200 m ³	60 m ³ /h
Gondreville	Surpresseur Bois du Juré	/	50 m ³ /h
Lagney	Bâche de reprise de Lagney	15 m ³	15 m ³ /h
Laneuveville-d-F	Bâche de reprise de Laneuveville	1 m ³	10 m ³ /h
Lay-Saint-Rémy	Bâche de reprise de Lay Saint Remy	100 m ³	9m ³ /h
Lucey	Surpresseur au réservoir	/	5 m ³ /h
Pagney-d/-Barine	Surpresseur au réservoir	/	5 m ³ /h
Royaumeix	Surpresseur au réservoir	/	5 m ³ /h
Toul	Prise d'eau de Valcourt	/	390 m ³ /h
Toul	Saint Mansuy	/	220 m ³ /h
Toul	Refoulement réservoir Saint-Michel	/	90 m ³ /h
Toul	Thiaucourt	/	80+178+86 m ³ /h
Trondes	Bâche de reprise de Trondes	200 m ³	20 m ³ /h
Velaine-en-Haye	Bâche du chemin de la Poste	200 m ³	45 m ³ /h
Velaine-en-Haye	Bâche ONF	450 m ³	80 m ³ /h
Villey-St-Etienne	Bâche de reprise	200 m ³	80 m ³ /h

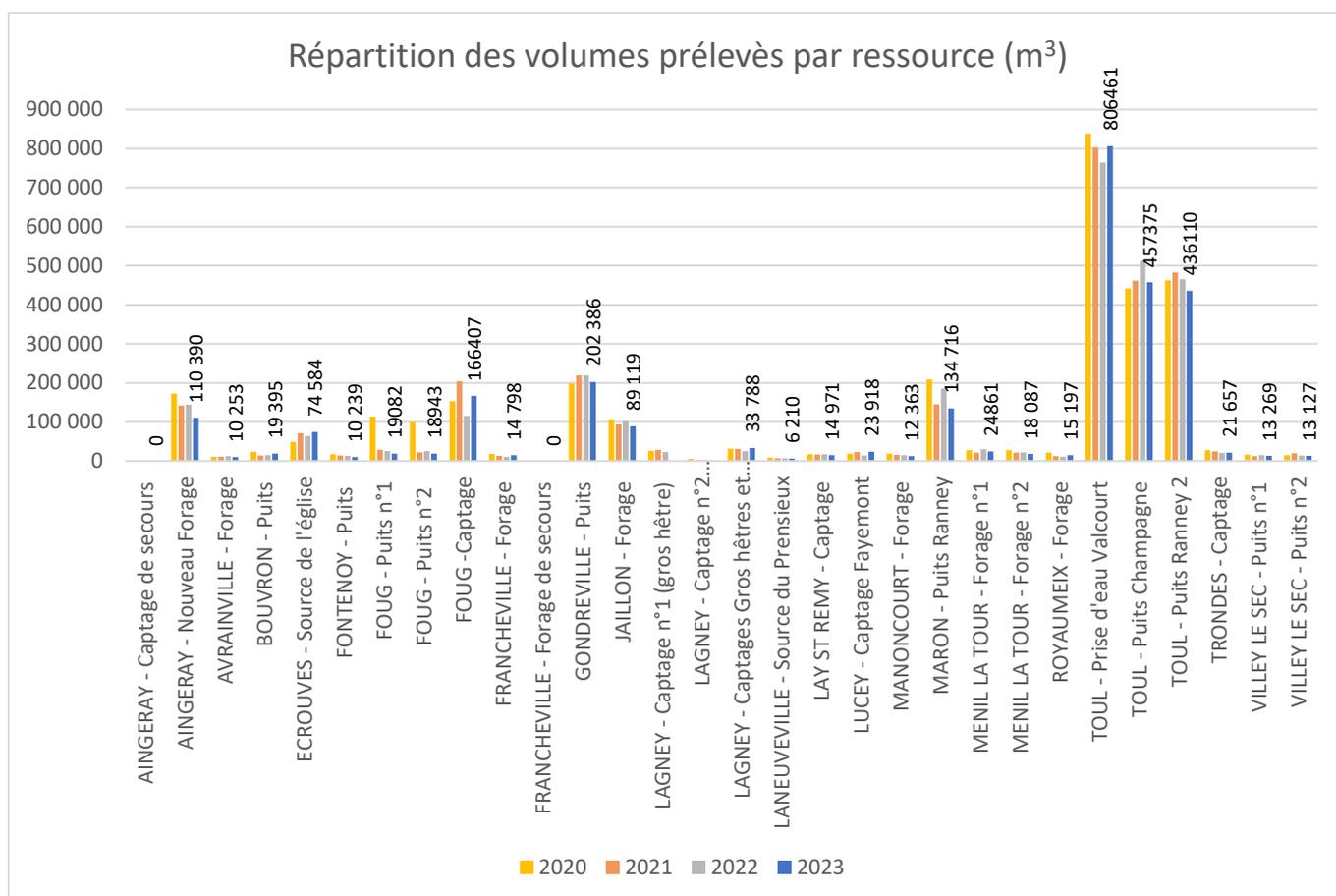
Les sites de la régie de la CC2T permettent à l'échelle du territoire de produire plus de 9 500 m³ par jour et de stocker environ 15 000 m³ au sein de ses installations. Cette capacité de production est calculée sur 20 heures de fonctionnement.

Les volumes prélevés et les volumes produits

L'alimentation en eau potable sur le territoire de la régie s'effectue à partir de :

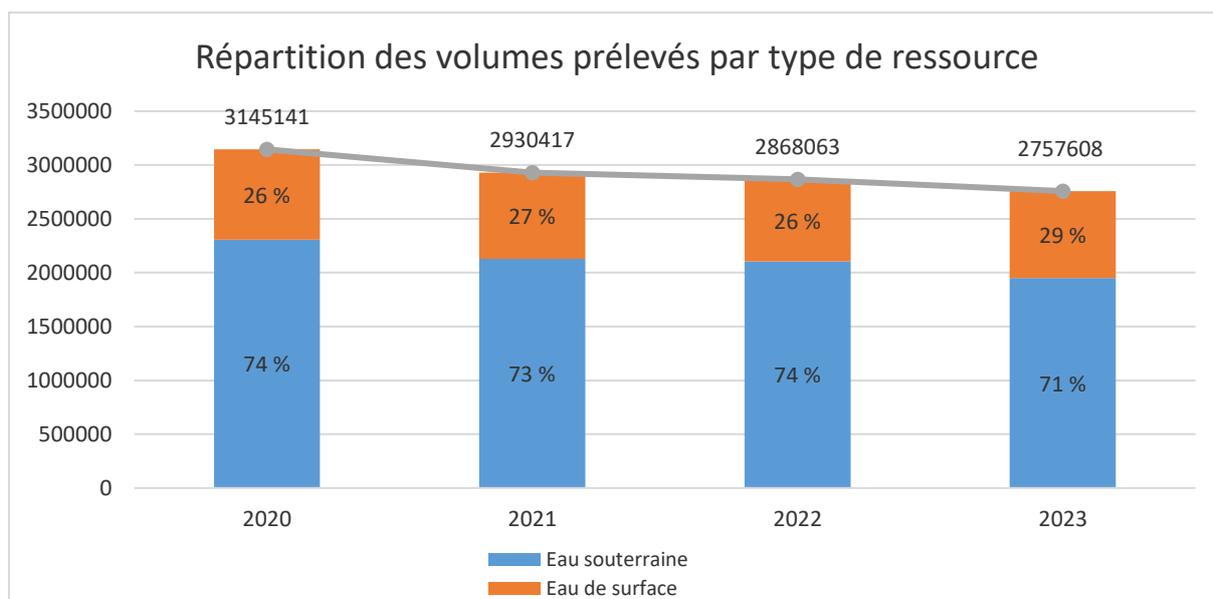
- 💧 9 forages profonds (dans des nappes profondes entre 30 et 115 m de profondeur) ;
- 💧 11 puits et forages non profonds (nappes situées entre 4 et 15 m de profondeur) ;
- 💧 8 captages
- 💧 1 prise d'eau superficielle sur un canal de la Moselle

La répartition des volumes prélevés sur chacune des ressources est présentée dans le graphique suivant :



Au total, ce sont 2 757 608 m³ qui ont été prélevés sur la ressource cette année, contre 2 868 063 m³ en 2022.

Il est précisé que pour cette année 2023, le volume prélevé est ramené à 365j pour plus de cohérence avec les tableaux suivants présentant les différents volumes consommés notamment.



Globalement, le volume prélevé sur la ressource continue sa sensible diminution depuis la prise de compétence.

Lors de cette année 2023, 29 % des eaux prélevées proviennent de la prise d'eau sur la Moselle à Toul, et 71 % de la ressource souterraine.

La différence entre le volume prélevé dans la ressource et le volume produit exposé au niveau du paragraphe sur les rendements de service est constituée du besoin des usines, principalement de l'usine de la Croisette à Toul, du fait des nécessaires lavages de filtres.

Les volumes mis en distribution et consommés

Pour calculer le volume d'eau potable mis en distribution à partir des volumes produits, il convient de soustraire les volumes d'eau exportés vers d'autres services extérieurs, et d'ajouter les volumes importés depuis d'autres services extérieurs.

Il est précisé ici qu'à compter du rapport de 2023, les volumes transitant à l'intérieur du périmètre de gestion de la régie, entre les communes adhérentes, ne seront plus comptabilisés. Seuls les volumes entrants ou sortants vers des services extérieurs le seront. Les références aux volumes des années précédentes, présentés dans les tableaux suivants, ont été corrigés et tiennent compte de ce nouveau mode de calcul.

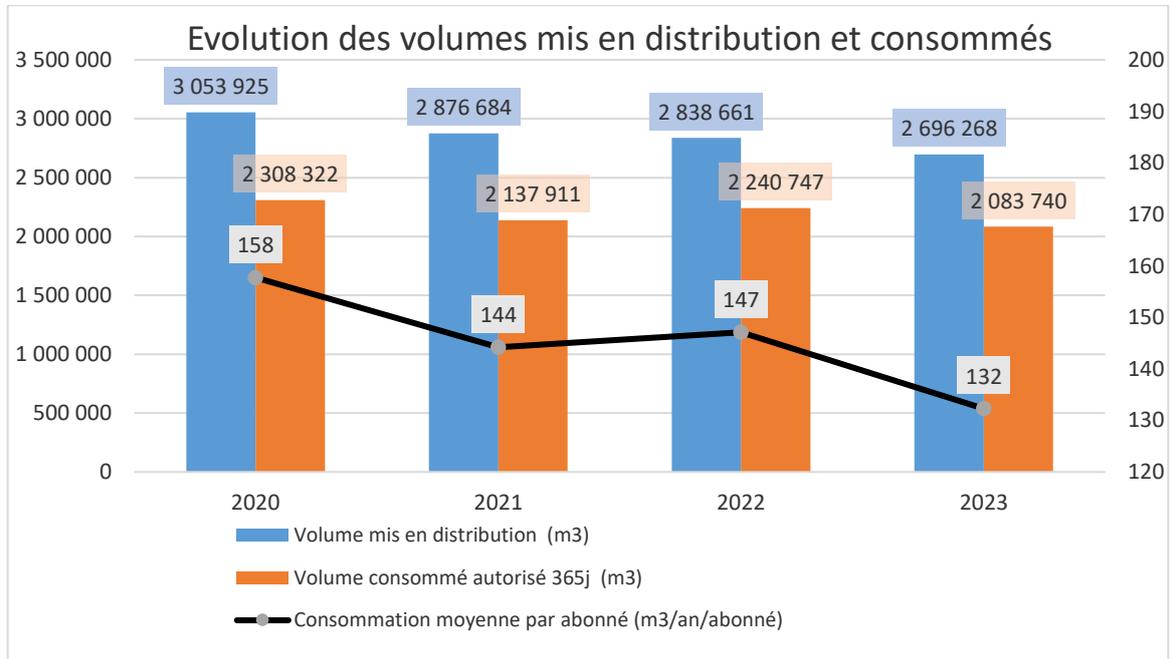
A ce titre, la régie achète de l'eau potable au SIE du Trey Saint-Jean pour l'alimentation de la commune de Tremblecourt. La régie vend quant à elle de l'eau potable à la commune de Rogéville ainsi qu'au SIE du Toulouis Sud pour alimenter une partie de la commune de Bicqueley depuis le réseau de Toul.

En 2023, 2 696 268 m³ d'eau ont été mis en distribution sur le territoire de la régie de la CC2T, soit une diminution 5 % par rapport à 2022. Les volumes comptabilisés sur 365j diminuent quant à eux de 4,9 % pour atteindre 1 991 963 m³ en 2023.

De plus, sont comptabilisés en 2023, 91 777 m³ consommés mais non facturés qui correspondent notamment aux volumes sans comptage (essais de poteaux incendies notamment) et aux volumes de

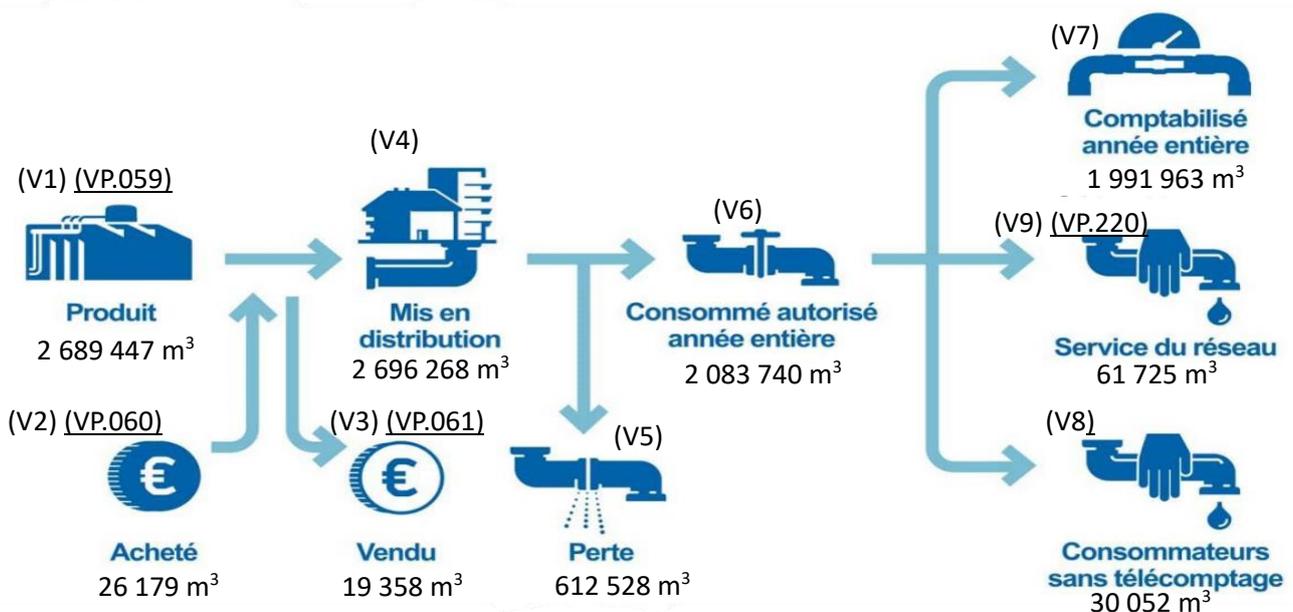
service (vidange des réservoirs, purges après travaux et pour maintien de la qualité d'eau,...) qui sont estimés pour les services gérés en régie directe à partir d'abaques élaborés par l'ASTEE.

Les volumes totaux consommés lissés sur 365 jours atteignent donc 2 083 740 m³, soit une diminution de 7 % par rapport à 2022.



La consommation moyenne des abonnés du service, qui s'élève aujourd'hui à 132 m³/an/abonné a diminué de 10,2 % par rapport à 2022 et se situe dans la fourchette moyenne de la moyenne nationale, comprise entre 120 et 150 m³/an/abonné.

La synthèse des flux d'eau en 2023 sur le territoire de la régie



	Production 365j (V1)	Importation 365j (V2)	Exportation 365j (V3)	Mis en distribution (V4)	Pertes (V5)	Vol. conso autorisé 365 j (V6)	Conso Compta 365 j (V7)	Conso sans comptage estimée (V8)	Volume de service (V9)
AINGERAY	110 390		81 661	28 729	7 560	21 169	19 637	32	1 500
BOIS-DE-HAYE	134 716	105 432	47	240 101	85 378	154 723	150 513	259	3951
ANDILLY		10 932		10 932	-1 249	12 181	12 159	5	17
AVRAINVILLE	10 253			10 253	-3 080	13 333	13 292	21	20
BOUVRON	19 395			19 395	6 933	12 462	12 444	3	15
BRULEY		51 543	8 471	43 072	12 451	30 621	27 741	380	2 500
CHAUDENEY / MOSELLE		48 968		48 968	9 386	39 582	36 382	300	2 900
DOMMARTIN les TOUL		148 855	47 643	101 212	1 978	99 234	97 784	600	850
ECROUVES	74 584	258 290	28 067	304 807	61 926	242 881	233 481	650	8 750
FONTENOY / MOSELLE	10 239	4 293		14 532	639	13 893	12 510	731	652
FOUG	204 432		10 143	194 289	65 038	129 251	128 206	155	890
FRANCHEVILLE	14 798			14 798	2 165	12 633	12 589	19	25
GONDREVILLE	202 386	47	23 771	178 662	26 051	152 611	146 121	2 740	3 750
JAILLON	89 119		71 676	17 443	2 452	14 991	14 331	40	620
LAGNEY	33 788	5 410		39 198	10 945	28 253	28 199	32	22
LANEUVEVILLE /d FOUG	6 210			6 210	170	6 040	6 024	3	13
LAY ST REMY	4 873	10 143		15 016	-182	15 198	15 150	8	40
LUCEY	23 918	8 471	1 580	30 809	10 039	20 770	20 698	32	40
MANONCOURT EN WOEVRE	12 363			12 363	1 267	11 096	11 054	27	15
MENIL LA TOUR	42 948		26 592	16 356	7 040	9 316	9 283	21	12
PAGNEY /d BARINE		28 067		28 067	3 225	24 842	24 212	180	450
ROYAUMEIX	15 197	1 598		16 795	263	16 532	13 413	21	3 098
SANZEY		8 652		8 652	209	8 443	8 435	8	0
TOUL	1 631 785		468 559	1 095 065	206 632	888 433	838 733	22 720	26 980
TREMBLECOURT		26 179	9 412	16 767	1 288	15 479	15 448	11	20
TRONDES	21 657			21 657	788	20 869	20 806	13	50
VILLEY LE SEC	26 396			26 396	6 335	20 061	18 475	1 041	545
VILLEY ST ETIENNE		71 676		71 676	22 833	48 843	44 843	0	4 000
Total (imp./exp. extérieur)	2 689 447	26 179	19 358	2 696 268	612 528	2 083 740	1 991 963	30 052	61 725

3.4 Le réseau de distribution

Linéaire de réseau et nombre de branchements

En 2023, la longueur totale de réseau est de 399,88 km sur le territoire de la régie.

Il est à ce stade impossible de différencier le type de canalisation (adduction, refoulement, suppression, distribution).

La mise en œuvre du Système d'Information Géographique (SIG) et de futures campagnes de fiabilisation de cet outil nous permettront à l'avenir d'être encore plus précis sur ce point particulier.

Lors de l'année 2023, 104 branchements supplémentaires ont été mis en service.

Les fuites sur canalisations et sur branchements

Commune	Nombre de casses réparées sur conduite (2020)	Nombre de casses réparées sur conduite (2021)	Nombre de casses réparées sur conduite (2022)	Nombre de casses réparées sur conduite (2023)
AINGERAY		1	2	
BOIS DE HAYE	4	7	9	7
ANDILLY				
AVRAINVILLE				
BOUVRON				
BRULEY	2	1	2	2
CHAUDENEY		3		2
DOMMARTIN	2	4	4	1
ECROUVES	7	6	5	7
FONTENOY			1	
FOUG	7	6	7	3
FRANCHEVILLE			1	
GONDREVILLE	5	2		1
JAILLON		2	1	
LAGNEY			2	1
LANEUVEVILLE				
LAY ST REMY			1	
LUCEY	2	2	1	1
MANONCOURT				
MENIL LA TOUR	1			
PAGNEY	6	1	1	
ROYAUMEIX				
SANZEY				
TOUL	37	28	25	36
TREMBLECOURT		1		
TRONDES	1	2		
VILLEY LE SEC	4			2
VILLEY ST ETIENNE	6	4	7	
TOTAL	84	70	69	63

En 2023, 63 fuites sur canalisation ont été réparées sur l'ensemble du territoire de la régie (contre 69 en 2022).

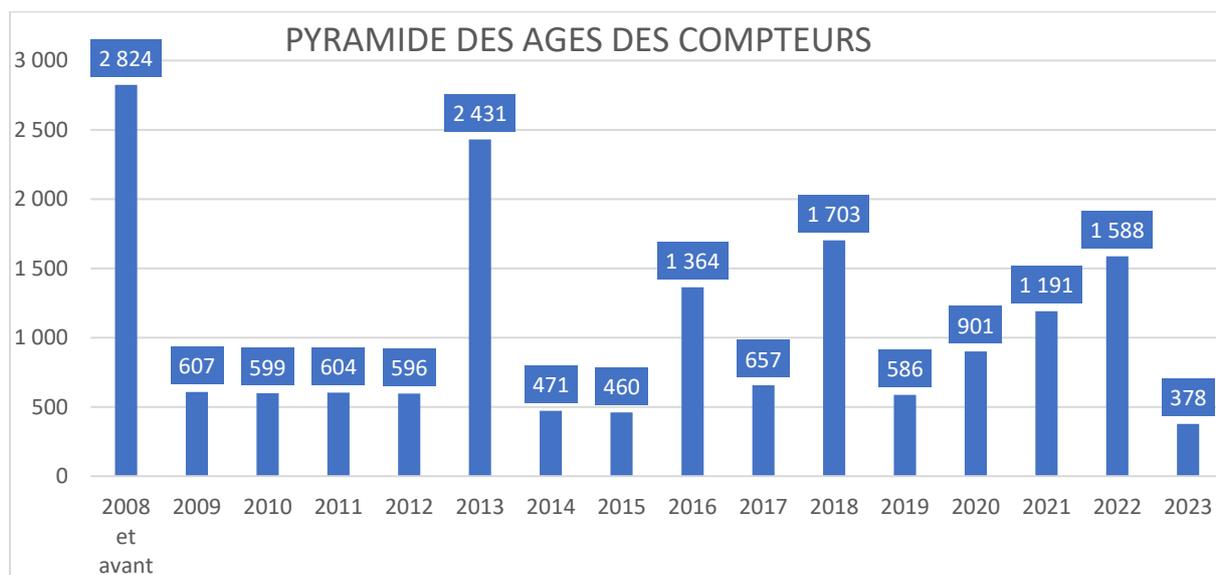
Commune	Nombre de casses réparées sur branchement (2020)	Nombre de casses réparées sur branchement (2021)	Nombre de casses réparées sur branchement (2022)	Nombre de casses réparées sur branchement (2023)
AINGERAY		1	2	
BOIS DE HAYE	6	5	6	1
ANDILLY		1		
AVRAINVILLE	1			1
BOUVRON	1		1	
BRULEY				1
CHAUDENEY	2	1		
DOMMARTIN	1	1	1	1
ECROUVES	18	8	13	16
FONTENOY			1	
FOUG	31	29	29	10
FRANCHEVILLE		2	2	1
GONDREVILLE	4	3	2	2
JAILLON		1	1	
LAGNEY	6		1	2
LANEUVEVILLE				

LAY ST REMY			1	1
LUCEY	2	1	2	1
MANONCOURT	2		1	
MENIL LA TOUR		2	1	
PAGNEY				1
ROYAUMEIX				1
SANZEY				
TOUL	21	20	14	17
TREMBLECOURT	1			1
TRONDES	1			1
VILLEY LE SEC		3	1	
VILLEY ST ETIENNE	1		1	
TOTAL	98	78	80	58

Concernant les fuites sur branchement, on observe une baisse du nombre de fuites avec 58 interventions (contre 80 en 2022).

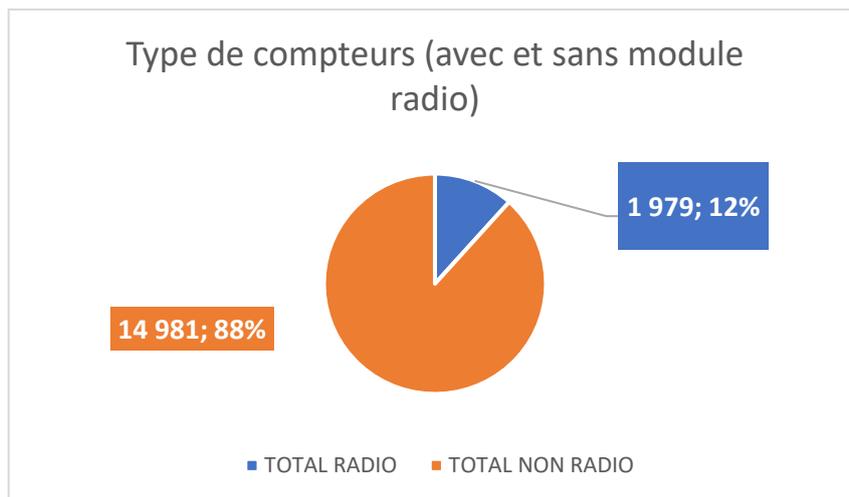
La gestion des compteurs

Sur le territoire de la régie plus de 15 751 compteurs assurent le comptage des volumes d'eau distribués aux abonnés du service. Le tableau suivant est le reflet de l'ensemble du parc de compteurs répartis par année de fabrication.



L'augmentation du nombre de compteurs renouvelés ces dernières années traduit la volonté de la régie de renouveler rapidement les compteurs du parc les plus anciens, certains datant de plusieurs décennies. Il est rappelé que les compteurs doivent être renouvelés tous les 15 ans.

Cette année, le conseil d'exploitation a retenu d'équiper progressivement l'ensemble du parc compteur de tête radio émettrice, pour une facilité de relève et pour apporter un meilleur service aux abonnés et d'améliorer la réduction des fuites.



Graphique réalisé avec les données de la base de données en mai 2024

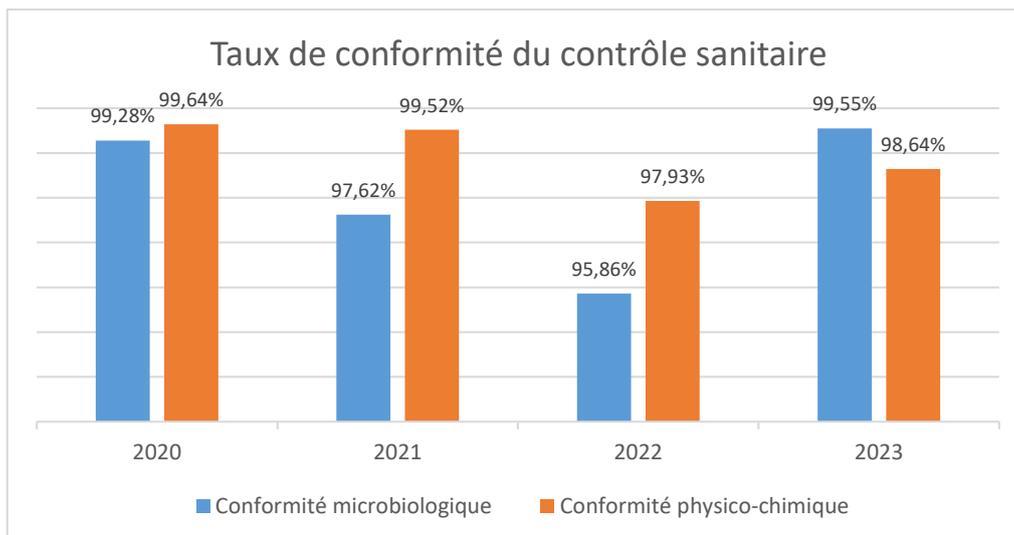
4 Les indicateurs de performance techniques

4.1 La qualité de l'eau

L'eau potable est le bien de consommation le plus surveillé. Des analyses et contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité aussi bien de l'eau brute que de l'eau envoyée sur le réseau et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée par l'exploitant du service et par les services sanitaires (Agence Régionale de Santé).

La qualité de l'eau produite et distribuée

L'eau prélevée est acheminée par des canalisations d'adduction, jusqu'aux usines de potabilisation où elle va subir plusieurs étapes de traitement. Le traitement le plus complexe a lieu à l'usine de la Croisette à Toul où l'eau en provenance de la Moselle subit successivement des étapes de pré-oxydation, clarification par coagulation-flottation suivie d'une décantation et d'une adsorption sur un réacteur à CAP, d'une filtration, d'une remise à l'équilibre et d'une désinfection par UV et chloration avant envoi de l'eau potabilisée dans le réseau du service.



Indicateur P101.1 – Conformité microbiologique : 99,55 % en 2023

Indicateur P102.1 – Conformité physico-chimique : 98,64 % en 2023

Les résultats des contrôles sanitaires témoignent d’une excellente qualité microbiologique et physico-chimique de l’eau distribuée : sur un total de 534 prélèvements réalisés par l’Agence Régionale de Santé, une analyse bactériologique sur 221 s’est révélée non-conforme et 3 analyses physico-chimiques sur les 313 effectuées se sont révélées non-conformes aux limites de qualité.

Non-conformités :

- Dépassement du nombre de bactéries coliformes à Manoncourt-en-Woevre le 19/70/2023 (2 unité /100ml)
- Dépassement de la turbidité au captage de Bouvron le 03/02/2023 (4,7 NFU au lieu de 2)
- Dépassement du fluorure à Francheville le 22/02/2023 (1,7mg/l au lieu de 1,5)
- Dépassement du Carbone Organique Total à Avrainville le 24/03/2023 (2.3 mb/l au lieu de 2)

4.2 La gestion de la ressource en eau

Indice d’avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Définition : Cet indice mesure le niveau d’avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d’où provient l’eau potable distribuée.

Conformément à la réglementation, la régie Eau doit mettre en œuvre une démarche de protection de ses captages d’eau. Si tous les arrêtés préfectoraux étaient mis en œuvre, l’indice d’avancement de la démarche de protection de la ressource s’établirait à 80 %. Pour atteindre la valeur maximale fixée à 100 %, après la mise en œuvre de tous les arrêtés préfectoraux, la régie devra mettre en place une

procédure de suivi régulier de l'application des arrêtés préfectoraux relatif au contrôle des périmètres de protection et entreprendre une campagne de régularisation foncière des sites eau potable. Dès finalisation de ces deux démarches et après contrôle de leur bonne mise en application par les services de l'Agence Régionale de Santé, alors la valeur maximale de l'indice pourra être atteinte.

Aucune action n'ayant été entreprise depuis la prise de compétence en 2020, un certain nombre de dossiers demeurent encore au stade de l'avis de l'hydrogéologue comme le présente le tableau suivant.

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2020	2021	2022	2023
AINGERAY - Nouveau Forage	80%	80%	80%	80%
AINGERAY - Captage de secours	80%	80%	80%	80%
AVRAINVILLE - Forage	80%	80%	80%	80%
BOUVRON - Puits	40%	40%	40%	40%
ECROUVES - Source de l'église	80%	80%	80%	80%
FONTENOY - Puits	60%	60%	60%	60%
FOUG - Captage source	80%	80%	80%	80%
FOUG - Puits n°1	80%	80%	80%	80%
FOUG - Puits n°2	80%	80%	80%	80%
FRANCHEVILLE - Forage	80%	80%	80%	80%
FRANCHEVILLE - Forage de secours	80%	80%	80%	80%
GONDREVILLE - Puits	80%	80%	80%	80%
JAILLON - Forage	80%	80%	80%	80%
LAGNEY - Captage n°1 (gros hêtre)	80%	80%	80%	80%
LAGNEY - Captage n°2 (Domfontaine)	80%	80%	80%	80%
LANEUVEVILLE - Source du Prensieux	80%	80%	80%	80%
LAY ST REMY - Captage	80%	80%	80%	80%
LUCEY - Captage Fayemont	80%	80%	80%	80%
MANONCOURT - Forage	80%	80%	80%	80%
MARON - Puits Ranney	40%	40%	40%	40%
MENIL LA TOUR - Forage n°1	80%	80%	80%	80%
MENIL LA TOUR - Forage n°2	40%	40%	40%	40%
ROYAUMEIX - Forage	80%	80%	80%	80%
TOUL - Prise d'eau Valcourt	60%	60%	60%	60%
TOUL - Puits Champagne	80%	80%	80%	80%
TOUL - Puits Ranney 2	80%	80%	80%	80%
TRONDES - Captage	80%	80%	80%	80%
VILLEY LE SEC - Puits n°1	40%	40%	40%	40%
VILLEY LE SEC - Puits n°2	40%	40%	40%	40%



Indicateur P108.3 – Indice d'avancement et de protection de la ressource en eau

72 % de moyenne arithmétique en 2023 pour l'ensemble des installations

Le bilan énergétique du patrimoine

La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

En nous intéressant aux consommations électriques globales sur le périmètre de compétence, on observe une diminution de la consommation générale de 12 % entre 2022 et 2023, soit un total de 2105 MWh comptabilisés pour le fonctionnement des équipements électriques de nos installations.

Cette diminution est en lien notamment avec la baisse des volumes mis en distribution et l'optimisation associée au renouvellement des équipements.

	2020	2021	2022	2023	Evolution (N/N-1)
AINGERAY - RS Cité Solvay	2900	3450	2897	-3658	-226%
AINGERAY - UTEP	111385	101428	108131	81135	-25%
MARON - Puits Ranney	298818	0	441943	231012	-48%
BOIS DE HAYE - Bâche Poste	18750	15424	18026	14525	-19%
BOIS-DE-HAYE - ONF	19167	11749	20764	14651	-29%
BOIS-DE-HAYE - Vanne Rte Nancy				14	/
ANDILLY	0	0	0	1	/
AVRAINVILLE	7532	7532	6101	5559	-9%
BOUVRON	9787	12400	15471	11930	-23%
BRULEY - Réservoir	2674	2163	2681	2622	-2%
CHAUDENEY - Nouveau surpresseur	0	41743	34853	43309	24%
DOMMARTIN - Surpresseur	39586	12930	0	0	/
ECROUVES - RS Jeanne d'Arc	13320	16929	15530	16125	4%
ECROUVES - Eglise	171	125	150	144	-4%
FONTENOY	17629	14231	15988	12777	-20%
FOUG - Station de pompage	147479	95417	63426	77498	22%
FOUG - Sécu TRONDES	0	0	664	176	-73%
FRANCHEVILLE	11970	9387	9691	10387	7%
GONDREVILLE - Rue du bac	121701	162330	138816	115478	-17%
GONDREVILLE - Bois du Juré	21947	46313	31254	50389	61%
JAILLON - Réservoir	0	0	817	502	-39%
JAILLON - Station de pompage	29234	29234	50670	56073	11%
LAGNEY	7677	8632	7460	8631	16%
LANEUVEVILLE	3155	2197	3060	2919	-5%
LAY ST REMY	6709	5831	5179	2070	-60%
LUCEY	2827	2870	1998	3018	51%
MANONCOURT	6251	5039	4861	4335	-11%
MENIL LA TOUR	32241	24438	31979	23167	-28%
PAGNEY - Réservoir	2580	3207	3287	3017	-8%
ROYAUMEIX	17603	13303	13541	14543	7%
SANZEY	0	0	0	0	/
TOUL - St-Mansuy	440263	456705	455927	421243	-8%
TOUL - Thiaucourt	79016	82451	83225	83292	0%
TOUL - Valcourt	167861	208124	165060	186223	13%
TOUL - Croisette	370686	409439	386237	345820	-10%
TOUL - Ranney 2	78153	82238	84296	77246	-8%
TOUL - Champagne	54549	74243	78719	91371	16%
TOUL - St-Michel	11154	12813	15567	14827	-5%
TOUL - Clos des grèves	4011	5554	7435	10574	42%
TREMBLECOURT	0	0	0	0	/
TRONDES	5545	5581	5268	6333	20%

VILLEY LE SEC - Exhaure	32514	26841	31705	29729	-6%
VILLEY LE SEC - Réservoir	0	0	3616	8515	135%
VILLEY ST ETIENNE	27941	30428	27907	27358	-2%
TOTAL	2 225 MWh	2 042 MWh	2 394 MWh	2 104 MWh	-12%

Evolution des consommations électriques imputées aux délégataires/prestataires et à la régie :

	2020	2021	2022	2023	Evolution (N/N-1)
DSP et PS	1939603	1823728	2176012	1540059	-29%
Régie	285183	218991	218188	564821	159%

Du fait de l'augmentation du périmètre de gestion totale de la régie, l'évolution du poste énergétique est de 159 % entre 2023 et 2022.

Les consommations à la charge des délégataires et prestataires ont quant à elles diminuées de 29 % par rapport à l'année dernière.

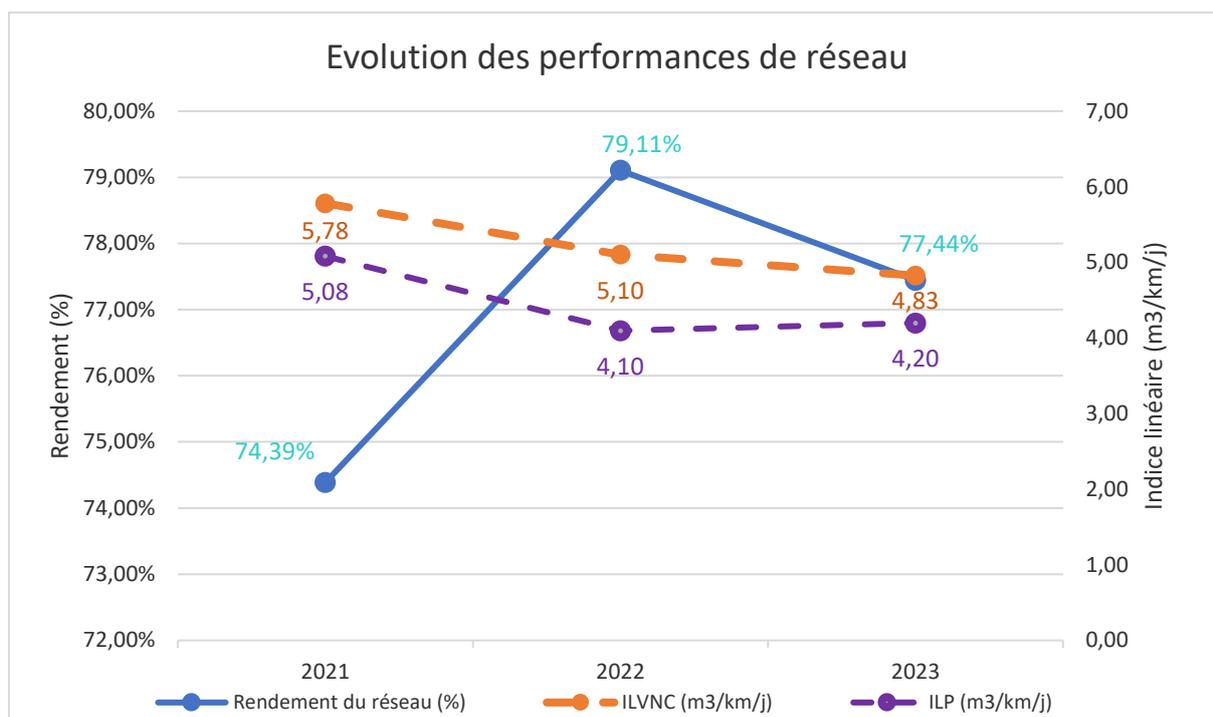
4.3 Les performances du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution se mesure via 3 indicateurs :

- ◆ Le rendement du réseau de distribution (P104.3)
- ◆ L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)
- ◆ L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Les définitions de ces indicateurs sont les suivantes :

- ◆ Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée par les abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
- ◆ L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
- ◆ L'indice linéaire des pertes (ILP) en réseau permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.



Les performances du réseau pour 2023 sont en légère diminution par rapport à 2022 : le rendement actuel du réseau est de 77,44%, pour un indice linéaire des pertes (ILP) de 4,20 m³/j/km. L'Indice linéaire des volumes non comptés s'établit à 4,83 m³/j/km. Ces performances, bien qu'encore perfectibles compte tenu des caractéristiques du réseau de la régie (réseau de type semi-urbain), se rapprochent des valeurs de référence du bon état.



Indicateur P104.3 – Rendement du réseau de distribution
77,44 % en moyenne

Indicateur P105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés
4,83 m³/km/j en moyenne

Indicateur P106.3 – Indice linéaire des pertes
4,20 m³/km/j en moyenne

	Prélevés 365j	Production 365j (V1)	Importation 365j (V2)	Exportation 365j (V3)	Mis en distribution (V4)	Pertes (V5)	Volume consommé autorisé 365j (V6)	Consommations comptabilisées 365j (V7)	Conso sans comptage estimée (V8)	Volume de service (V9)	Rendement 2023 (V6+V3)/(V4+V2)	Rendement 2022_V2	Rendement 2021_V2	Rendement 2020
AINGERAY	110390	110390	0	81661	28729	7560	21169	19637	32	1500	93,15%	74,32%	74,20%	65,04%
BOIS-DE-HAYE	134716	134716	105432	47	240101	85378	154723	150513	259	3951	64,45%			
ANDILLY	0	0	10932		10932	-1249	12181	12159	5	17	111,43%	100,54%	99,48%	95,33%
AVRAINVILLE	10253	10253			10253	-3080	13333	13292	21	20	130,04%	84,60%	97,32%	94,56%
BOUVRON	19395	19395			19395	6933	12462	12444	3	15	64,25%	72,69%	105,57%	88,95%
BRULEY	0	0	51543	8471	43072	12451	30621	27741	380	2500	75,84%	77,15%	64,88%	80,40%
CHAUDENEY / MOSELLE	0	0	48968		48968	9386	39582	36382	300	2900	80,83%	87,46%	84,48%	81,08%
DOMMARTIN les TOUL	0	0	148855	47643	101212	1978	99234	97784	600	850	98,67%	94,06%	83,23%	94,81%
ECROUVES	74584	74584	258290	28067	304807	61926	242881	233481	650	8750	81,40%	86,89%	73,95%	82,42%
FONTENOY / MOSELLE	10239	10239	4293		14532	639	13893	12510	731	652	95,60%	91,96%	96,85%	99,15%
FOUG	204432	204432		10143	194289	65038	129251	128206	155	890	68,19%	77,95%	52,22%	54,45%
FRANCHEVILLE	14798	14798			14798	2165	12633	12589	19	25	85,37%	94,37%	89,44%	74,21%
GONDREVILLE	202386	202386	47	23771	178662	26051	152611	146121	2740	3750	87,13%	73,88%	64,67%	76,07%
JAILLON	89119	89119		71676	17443	2452	14991	14331	40	620	97,25%	103,37%	94,68%	91,83%
LAGNEY (+ renard moulin)	33788	33788	5410		39198	10945	28253	28199	32	22	72,08%	72,90%	121,85%	88,78%
LANEUVEVILLE /d FOUG	6210	6210			6210	170	6040	6024	3	13	97,26%	101,70%	85,15%	78,24%
LAY ST REMY	4873	4873	10143		15016	-182	15198	15150	8	40	101,22%	79,34%	76,77%	94,58%
LUCEY	23918	23918	8471	1580	30809	10039	20770	20698	32	40	69,00%	106,59%	81,80%	81,47%
MANONCOURT EN WOEVRE	12363	12363			12363	1267	11096	11054	27	15	89,75%	78,29%	76,02%	75,78%
MENIL LA TOUR	42948	42948		26592	16356	7040	9316	9283	21	12	83,61%	107,96%	100,27%	96,54%
PAGNEY /d BARINE	0	0	28067		28067	3225	24842	24212	180	450	88,51%	64,47%	80,20%	86,48%
ROYAUMEIX	15197	15197	1598		16795	263	16532	13413	21	3098	98,43%	73,91%	84,46%	70,04%
SANZEY	0	0	8652		8652	209	8443	8435	8	0	97,58%	93,63%	100,78%	82,59%
TOUL	169946	1631785		468559	1095065	206632	888433	838733	22720	26980	83,16%	83,68%	83,38%	85,31%
TREMBLECOURT	0	0	26179	9412	16767	1288	15479	15448	11	20	95,08%	90,93%	93,75%	83,69%
TRONDES	21657	21657	0		21657	788	20869	20806	13	50	96,36%	88,64%	83,46%	82,53%
VILLEY LE SEC	26396	26396	0	0	26396	6335	20061	18475	1041	545	76,00%	74,82%	72,63%	84,24%
VILLEY ST ETIENNE	0	0	71676		71676	22833	48843	44843	0	4000	68,14%	66,59%	76,40%	75,28%
Total (import/export extérieurs)	2 757 608	2 689 447	26 179	19 358	2 696 268	612 528	2 083 740	1 991 963	30 052	61 725	77,44%	79,11%	74,33%	75,87%

Rendement des réseaux (Hormis les pourcentages, toutes les valeurs correspondent à des m3)

L'évolution de l'appréciation du réseau est présentée dans le tableau suivant. Il est calculé à partir de l'ILC pour l'indication du type de réseau (rural, intermédiaire ou urbain) et de l'ILP suivant ce principe :

Type	rural	intermédiaire	Urbain
Critère	ILC ≤ 10	10 ≤ ILC ≤ 30	30 < ILC
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 ≤ ILP ≤ 2.5	3 ≤ ILP ≤ 5	7 ≤ ILP ≤ 10
Médiocre	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	10 < ILP

	Linéaires de réseau de distri.	Indice Linéaire de Conso (m3/j/km)	Indice Linéaire Volumes Non Comptés (m3/j/km)	Indice Linéaire des Pertes (m3/j/km)	Etat du réseau (2023)	PM : Etat du réseau (2022)
BOIS DE HAYE + AINGERAY	70,960	6,79	3,81	3,59	Médiocre	Médiocre
ANDILLY	2,815	11,86	-1,19	-1,22	Bon	Bon
AVRAINVILLE	2,135	17,11	-3,90	-3,95	Bon	Bon
BOUVRON	2,431	14,04	7,83	7,81	Médiocre	Acceptable
BRULEY	8,209	10,22	5,12	4,16	Acceptable	Mauvais
CHAUDENEY / M.	10,079	10,76	3,42	2,55	Bon	Acceptable
DOMMARTIN L. T.	20,424	13,31	0,46	0,27	Bon	Bon
ECROUVES	27,157	24,50	7,20	6,25	Médiocre	Acceptable
FONTENOY / M.	2,875	13,11	1,91	0,60	Bon	Bon
FOUG	24,960	14,19	7,25	7,14	Médiocre	Acceptable
FRANCHEVILLE	2,707	12,79	2,24	2,19	Bon	Bon
GONDREVILLE	27,700	15,09	3,22	2,58	Bon	Médiocre
JAILLON	7,723	5,32	1,10	0,87	Bon	Bon
LAGNEY	7,290	10,62	4,13	4,11	Acceptable	Mauvais
LANEUVEVILLE d/ F.	2,047	8,08	0,25	0,23	Bon	Bon
LAY ST REMY	5,041	8,26	-0,07	-0,10	Bon	Acceptable
LUCEY	8,409	6,77	3,29	3,27	Médiocre	Bon
MANONCOURT e W.	4,906	6,20	0,73	0,71	Bon	Acceptable
MENIL LA TOUR	8,952	2,85	2,16	2,15	Acceptable	Bon
PAGNEY	5,084	13,39	2,08	1,74	Bon	Médiocre
ROYAUMEIX	2,948	15,36	3,14	0,24	Bon	Médiocre
SANZEY	5,501	4,20	0,11	0,10	Bon	Bon
TOUL	106,803	22,79	6,58	5,30	Médiocre	Médiocre
TREMBLECOURT	4,784	8,86	0,76	0,74	Bon	Acceptable
TRONDES	8,142	7,02	0,29	0,27	Bon	Bon
VILLEY LE SEC	8,277	6,69	2,64	2,11	Acceptable	Acceptable
VILLEY ST ETIENNE	11,521	11,62	6,38	5,43	Médiocre	Médiocre
TOTAL	399,88	14,28	4,83	4,20	Acceptable	Acceptable

Le déploiement d'un réseau d'eau intelligent et connecté

Dans le but d'une optimisation des performances du réseau de distribution, la régie a mis en place, dès la prise de compétence, une supervision de ses installations performante couplée à des outils de mesure fiables.

La supervision de la régie Eau de la CC2T permet de surveiller en temps réel les installations de production et de distribution d'eau. Les outils de mesure (sondes, capteurs, actionneurs, débitmètres, compteurs..) communiquent leurs données au système qui permet de piloter à distance, sans intervention humaine sur le terrain, les équipements.

Sur chaque équipement, de multiples paramètres sont contrôlés et définis en alarmes prioritaires ou non prioritaires en cas de défaut.

Aujourd'hui, après son déploiement sur le territoire, la supervision est devenue le pivot de la stratégie d'optimisation du service de l'eau. Le suivi et le diagnostic en temps réel, rendant possible une intervention rapide, permettent de réduire significativement les pertes en eau tout en optimisant les consommations énergétiques.

Les techniciens peuvent consulter et analyser quotidiennement les données collectées par la supervision et particulièrement s'assurer de la fiabilité de celles-ci.

En cas de panne, quelle que soit sa nature, une alarme est générée et un SMS est envoyé sur le téléphone portable de l'agent d'astreinte et du responsable d'exploitation.

L'accès distant à la supervision est un gain important particulièrement pour le personnel d'astreinte qui traite les informations des alarmes et n'intervient sur site qu'en cas de nécessité.

Indice de sectorisation des réseaux

L'indice d'avancement de la mise en place des équipements de sectorisation s'élève à 60 % en 2023 traduisant une sectorisation déployée et fonctionnelle.

0 %	Pas de sectorisation
10 %	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30 %	Sectorisation en cours
40 %	Sectorisation existante
60 %	Sectorisation existante fonctionnelle
100 %	Suivi annuel des données

La sectorisation, dont la mise en place a été engagée par les délégataires de service public et enrichie par la régie depuis la prise de compétence, contribue à la lutte engagée contre les pertes en eau et donc pour une meilleure performance du réseau de distribution.

Le principe de sectorisation du réseau consiste à diviser le réseau d'eau potable en plusieurs secteurs et de mesurer en permanence les volumes qui y passent. Ces compteurs sont télérelevés.

La recherche des fuites d'eau

La CC2T, ses prestataires et les délégataires de service ont mis en œuvre la surveillance du réseau pour repérer plus rapidement les fuites, notamment celles qui ne sont pas visibles ou qui ne se traduisent pas forcément par une importante baisse de pression, voire une interruption de service.

Plusieurs outils sont disponibles pour établir des bilans précis et traquer les fuites : comptage, sectorisation, écoute acoustique sur les réseaux.

L'exploitation quotidienne des volumes (journaliers, nocturnes...) est devenue une clé incontournable pour réduire les pertes d'eau et améliorer le rendement des réseaux : en effet, l'apparition d'une fuite est plus facilement repérable et permet d'orienter les équipes vers le secteur en cause.

Les agents de la collectivité, son prestataire et les délégataires vérifient quotidiennement les volumes de chaque compteur de secteur et engagent ensuite des recherches s'ils s'aperçoivent d'anomalies.

Toute cette instrumentalisation du réseau ouvre de nouvelles perspectives aux exploitants pour optimiser la gestion des réseaux d'eau.

4.4 La gestion patrimoniale du réseau de distribution

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Définition : Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Le mode de calcul est modifié à compter de l'exercice 2013, conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013.

	Partie A : Plan des réseaux (15 points)					Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)										Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
	Existence d'un plan des réseaux	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Total Parties A et B	Localisation et description des ouvrages, annexes et des servitudes	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	Localisation des autres interventions	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	TOTAL (2023)					
Note patrimoniale maximale	10	5	15	15	45	10	10	10	10	10	10	10	5	120					
AINGERAY	10	5	13	15	43	10	10	5	10	10	10	3	0	101					
ANDILLY	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88					
AVRAINVILLE	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88					
BOIS DE HAYE	10	5	13	15	43	10	10	5	10	10	10	3	0	101					
BOUVRON	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88					
BRULEY	10	5	13	15	43	10	10	2	10	10	10	3	5	103					
CHAUDENEY	10	5	13	15	43	10	10	5	10	10	10	3	5	106					
DOMMARTIN	10	5	13	15	43	10	10	2	10	10	10	3	5	103					
ECROUVES	10	5	13	15	43	10	10	5	10	10	10	3	5	106					
FONTENOY	10	5	13	15	43	10	10	3	10	10	10	3	5	104					
FOUG	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98					
FRANCHEVILLE	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98					
GONDREVILLE	10	5	13	15	43	10	10	2	10	10	10	3	5	103					
JAILLON	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98					
LAGNEY	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88					
LANEUVEVILLE	10	5	10	15	40	10	5	5	10	10	10	3	0	93					
LAY ST REMY	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98					
LUCEY	10	5	13	15	43	10	10	5	10	10	10	3	5	106					
MANONCOURT	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88					
MENIL LA TOUR	10	5	10	15	40	10	5	5	10	10	10	3	0	93					
PAGNEY	10	5	10	15	40	10	10	2	10	10	10	3	5	100					
ROYAUMEIX	10	5	10	15	40	10	5	5	10	10	10	3	0	93					
SANZEY	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88					
TOUL	10	5	13	15	43	10	10	10	10	10	10	3	5	111					
TREMBLECOURT	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98					
TRONDES	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98					
VILLEY LE SEC	10	5	13	15	43	10	10	0	10	10	10	3	5	101					
VILLEY ST ETIENNE	10	5	13	15	43	10	10	0	10	10	10	3	5	101					
Moyenne arithmétique	10,0	5,0	11,3	15,0	41,3	10,0	7,3	4,3	10,0	10,0	10,0	3,0	2,0	98					



Indicateur P103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

98 points sur le territoire de la régie

Une augmentation du nombre de points nécessitera dans les années à venir d'enrichir au mieux le SIG afin qu'y figurent notamment le positionnement précis des branchements des abonnés. L'inventaire patrimonial devra également être entrepris, bien qu'il figure en partie dans le document PGSSE en cours d'élaboration. La mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des conduites et la mise en œuvre d'une modélisation des réseaux qui n'en disposent encore pas tous viendront parfaire la note attribuée.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Définition : Le taux moyen de renouvellement est le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte

En 2023, 3.68 km de réseau ont été renouvelés dans le cadre de l'entretien du patrimoine et dans le cadre de la création de nouvelles conduites, soit un taux de renouvellement de 0,9 %.

Pour information, au niveau national, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,57% (*Rapport des données nationales 2010 – Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement*).



Indicateur P107.2 – Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable sur 5 ans

0,9 % sur le territoire de la régie

4.5 Les renouvellements et travaux neufs réalisés

Les renouvellements entrepris par le prestataire de service et les délégataires

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau et les canalisations.

Le renouvellement sur les installations a été assuré lors de l'année 2023 dans le cadre d'un Programme Contractuel (DSP) et d'un Compte de renouvellement (Prestation de service). Le détail de ces renouvellements est présenté en Annexe n°1.

Les travaux neufs de la régie

En complément des renouvellements réalisés dans le cadre du contrat de prestation de service et des délégations, la régie Eau de la CC2T poursuit son programme d'investissements dans l'objectif de garantir la durabilité des installations et du patrimoine du service d'eau potable, notamment en accompagnement des travaux des communes et du département, et également dans l'objectif de poursuivre la sécurisation des réseaux d'eau potable engagée depuis 2020.

Les travaux neufs réalisés par la régie dans le cadre de l'exercice 2023 sont présentés dans le tableau suivant :

Commune	Rue	Description
RESEAUX ET BRANCHEMENTS		
Toul	Avancée Porte de Metz	Renouvellement de 310ml de fonte
	Avenue Victor Hugo – secteur Gare	130 ml fonte Ø100mm, 45 ml fonte Ø125mm, 70 ml fonte Ø150mm et 180 ml fonte 300mm Renouvellement de 13 brchts
Aingeray	Rue de Liverdun	260 ml fonte Ø60mm, 40 ml fonte Ø100mm et 740 ml fonte Ø150mm Renouvellement de 65 brchts + 3 créés
Toul-Bruley	RD 908	155 ml fonte Ø60mm et 1500 ml fonte Ø150mm Renouvellement de 5 branchements dont 1 PE 40
Chaudeney	Lotissement des Brascottes (pas rétrocedés)	100 ml fonte Ø80mm ,80 ml fonte Ø100mm et 70 ml fonte Ø125mm – 6 btrchts + brchts du lotissement : 11
ZA Parc de Haye		

La régie va continuer son investissement dans l'amélioration du patrimoine de son service d'eau potable. Ainsi, plusieurs kilomètres de réseaux ont été identifiés au sein d'un programme pluriannuel d'investissement pour l'année 2024, principalement en accompagnent des travaux communaux et du Département 54 (programme de renouvellement de voiries).

5 Les indicateurs de performance financiers

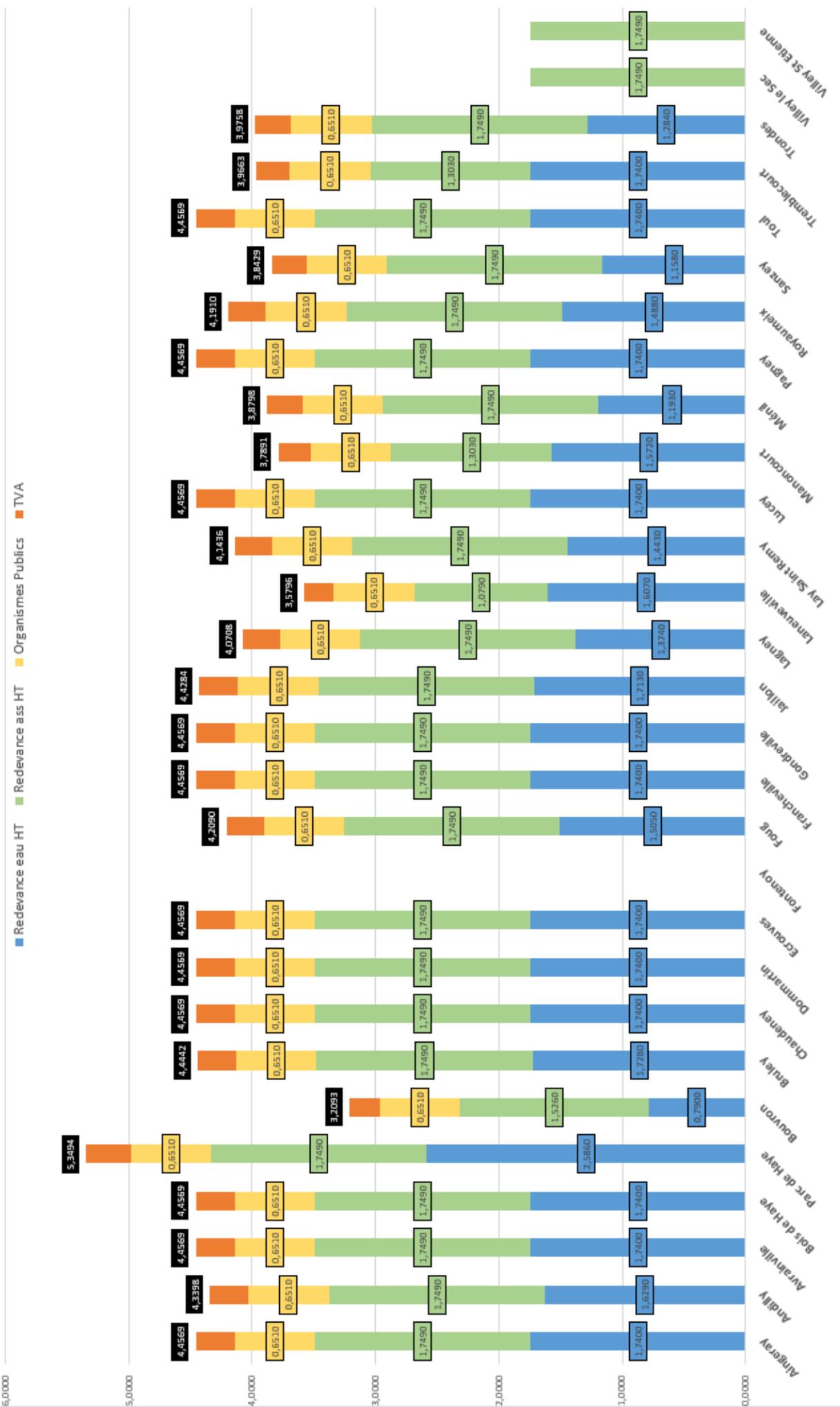
5.1 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0)

Définition : Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³ en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, soit au 1er janvier 2024.

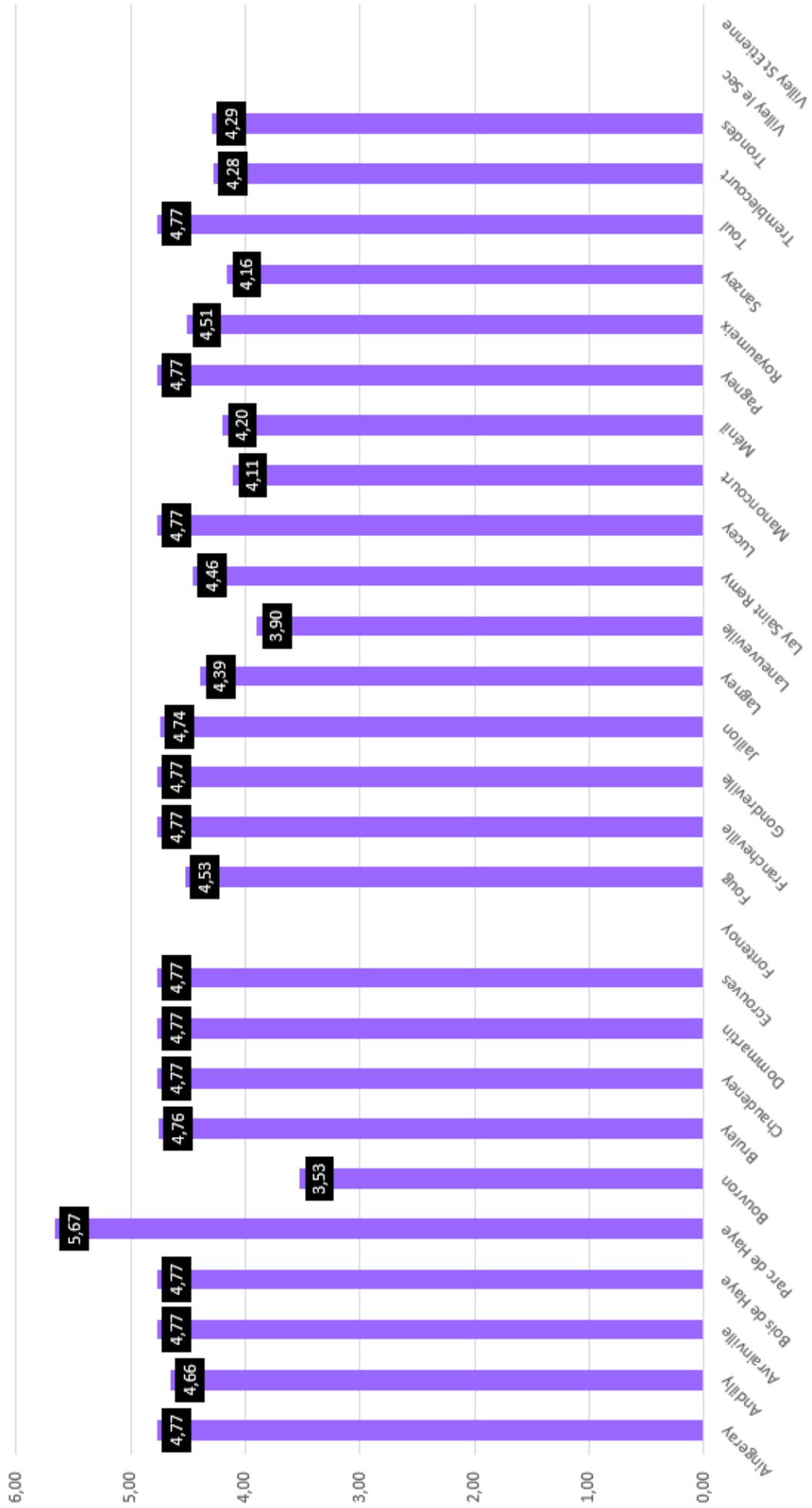
Tarifs au
01/01/ 2024

Communes	EAU POTABLE							ASSAINISSEMENT					ETABLISSEMENTS PUBICS (HT)	EAU - ASSAINISSEMENT						
	Abonnement TTC (€/an)	Redevance HT (€/m3)	Redevance pollution domestique HT (€/m3)	Preservation des ressources HT (€/m3)	Total part variable HT (€/m3)	TVA 5,5% variable (€/m3)	Total part variable TTC (€/m3)	Redevance HT (€/m3)	Redevance modération réseaux de (€/m3)	Total part variable HT (€/m3)	TVA 10% (€/m3)	Total part variable TTC (€/m3)		0,6510	Total part variable HT (€/m3)	TVA (€/m3)	Total part variable TTC (€/m3)	Total facture TTC 120m3 (€/an)	Prix au m3 Facture 120 m3 (€/m3)	Classement
Aingeray	37,98	1,7400	0,35	0,0680	2,1580	0,1187	2,2767	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	4,1400	0,3169	4,4569	572,81	4,77	14	
Andilly	37,98	1,6290	0,35	0,0680	2,0470	0,1126	2,1596	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	4,0290	0,3108	4,3398	558,75	4,66	11	
Avrainville	37,98	1,7400	0,35	0,0680	2,1580	0,1187	2,2767	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	4,1400	0,3169	4,4569	572,81	4,77	14	
Bois de Haye	37,98	1,7400	0,35	0,0680	2,1580	0,1187	2,2767	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	4,1400	0,3169	4,4569	572,81	4,77	14	
Parc de Haye	37,98	2,5860	0,35	0,0680	3,0040	0,1652	3,1692	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	4,9860	0,3634	5,3494	679,91	5,67	25	
Bourron	37,98	0,7900	0,35	0,0680	1,2080	0,0664	1,2744	1,5260	0,233	1,759	0,1759	1,9349	0,6510	2,9670	0,2423	3,2093	423,10	3,53	1	
Bruley	37,98	1,7280	0,35	0,0680	2,1460	0,1180	2,2640	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	4,1280	0,3162	4,4442	571,29	4,76	13	
Chaudeney	37,98	1,7400	0,35	0,0680	2,1580	0,1187	2,2767	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	4,1400	0,3169	4,4569	572,81	4,77	14	
Dommartin	37,98	1,7400	0,35	0,0680	2,1580	0,1187	2,2767	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	4,1400	0,3169	4,4569	572,81	4,77	14	
Eroueves	37,98	1,7400	0,35	0,0680	2,1580	0,1187	2,2767	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	4,1400	0,3169	4,4569	572,81	4,77	14	
Fontenoy																				
Foug	37,98	1,5050	0,35	0,0680	1,9230	0,1058	2,0288	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	3,9050	0,3040	4,2090	543,06	4,53	10	
Francheville	37,98	1,7400	0,35	0,0680	2,1580	0,1187	2,2767	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	4,1400	0,3169	4,4569	572,81	4,77	14	
Gondreville	37,98	1,7400	0,35	0,0680	2,1580	0,1187	2,2767	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	4,1400	0,3169	4,4569	572,81	4,77	14	
Jailion	37,98	1,7130	0,35	0,0680	2,1310	0,1172	2,2482	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	4,1130	0,3154	4,4284	569,39	4,74	12	
Lagny	37,98	1,3740	0,35	0,0680	1,7920	0,0986	1,8906	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	3,7740	0,2968	4,0708	526,47	4,39	7	
Laneuveville	37,98	1,6070	0,35	0,0680	2,0250	0,1114	2,1364	1,0790	0,233	1,312	0,1312	1,4432	0,6510	3,3370	0,2426	3,5796	467,53	3,90	2	
Lay Saint Remy	37,98	1,4430	0,35	0,0680	1,8610	0,1024	1,9634	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	3,8430	0,3006	4,1436	535,21	4,46	8	
Lucy	37,98	1,7400	0,35	0,0680	2,1580	0,1187	2,2767	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	4,1400	0,3169	4,4569	572,81	4,77	14	
Manoncourt	37,98	1,5720	0,35	0,0680	1,9900	0,1095	2,0995	1,3030	0,233	1,536	0,1536	1,6896	0,6510	3,5260	0,2631	3,7891	492,67	4,11	3	
Ménil	37,98	1,1930	0,35	0,0680	1,6110	0,0886	1,6996	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	3,5930	0,2868	3,8798	503,56	4,20	5	
Pagny	37,98	1,7400	0,35	0,0680	2,1580	0,1187	2,2767	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	4,1400	0,3169	4,4569	572,81	4,77	14	
Royaumeix	37,98	1,4880	0,35	0,0680	1,9060	0,1048	2,0108	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	3,8880	0,3030	4,1910	540,90	4,51	9	
Sanzev	37,98	1,1580	0,35	0,0680	1,5760	0,0867	1,6627	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	3,5580	0,2849	3,8429	499,13	4,16	4	
Toul	37,98	1,7400	0,35	0,0680	2,1580	0,1187	2,2767	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	4,1400	0,3169	4,4569	572,81	4,77	14	
Tremblecourt	37,98	1,7400	0,35	0,0680	2,1580	0,1187	2,2767	1,3030	0,233	1,536	0,1536	1,6896	0,6510	3,6940	0,2723	3,9663	513,93	4,28	6	
Tromdes	37,98	1,2840	0,35	0,0680	1,7020	0,0936	1,7956	1,7490	0,233	1,982	0,1982	2,1802	0,6510	3,6840	0,2918	3,9758	515,08	4,29		
Villevy le Sec																				
Villevy St Etienne																				

PART VARIABLE UNIQUEMENT : PRIX DU M3 D'EAU (TOUTES REDEVANCES ET TAXES)



PRIX DU M3 D'EAU TTC (y compris abonnement - base facture 120 m3)



Au 1er janvier 2024, le prix moyen du service de l'eau potable (sans la part assainissement) sur le territoire de la régie Eau s'élève à **2,46 € TTC/m³** toutes taxes et part fixe comprises (sur la base d'une facture de 120 m³). Ce tarif, basé en partie sur l'inflation, présente une augmentation de 6,68 % par rapport à 2023 (2,31 € TTC/ m³).

Pour information, il était de 2,24 € HT/m³ au niveau national en 2023.



Indicateur D102.0 – Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au premier janvier de l'année N+1

Le prix moyen (arithmétique) du service de l'eau est de 2,46 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2024 sur le territoire de la régie

Au 1er janvier 2024, la facture moyenne arithmétique sur la base de 120 m³ pour l'eau potable s'élève à **215,39 € TTC** dont 21,5 % représentent les taxes et contributions aux organismes publics.

5.2 Les recettes et les charges du service

Le tableau suivant récapitule l'état du compte financier unique (CFU) 2023 du budget annexe dédié à la gestion de la compétence eau potable sur le territoire de la CC2T.

	en €	Dépenses	Recettes	Solde
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Investissement	2 558 461,62	1 102 273,71	-1 456 187,91
	Fonctionnement	4 795 000,40	5 189 715,38	394 714,98
	TOTAL	7 353 462,02	6 291 989,09	-1 061 472,93
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (résultat antérieur)	Investissement	0,00	490 022,47	490 022,47
	Fonctionnement	0,00	1 581 064,40	1 581 064,40
	TOTAL	0,00	2 071 086,87	2 071 086,87
TOTAL REALISATIONS ET REPORTS	Investissement	2 558 461,62	1 592 296,18	-966 165,44
	Fonctionnement	4 795 000,40	6 770 779,78	1 975 779,38
	TOTAL GLOBAL	7 353 462,02	8 363 075,96	1 009 613,94
RESTES A REALISER REPORTEES EN N+1	Investissement	123 200,17	885 924,84	762 724,67
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	123 200,17	885 924,84	762 724,67
RESULTAT CUMULE	Investissement	2 681 661,79	2 478 221,02	-203 440,77
	Fonctionnement	4 795 000,40	6 770 779,78	1 975 779,38
	TOTAL CUMULE	7 476 662,19	9 249 000,80	1 772 338,61

5.3 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Définition : Cet indicateur est basé sur les abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé. Il permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

	2020	2021	2022	2023
Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	30,65 €	114,77 €	979,17 €	4 338,94 €



Indicateur P109 – Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité

Il est de 4 338,94 € en 2023 pour la régie Eau

La forte hausse de la valeur des abandons de créances en 2023 peut s'expliquer par une prise en compte des créances des années antérieures.

5.4 Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (P153.2)

Définition : Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Les travaux réalisés chaque année permettent d'améliorer les performances du service mais nécessitent des investissements conséquents. Ainsi, au 1 janvier 2024, le service d'eau potable de la Régie Eau était endetté à hauteur de 5,48 millions d'euros, soit 347 € par abonné et une durée de désendettement de 4,9 ans. Sur l'exercice 2023, le montant des annuités de la dette s'est élevé à environ 462 k€.



Indicateur P153.2 – Durée d'extinction de la dette

Elle est de 4,9 ans en 2023 pour la régie Eau

5.5 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Définition : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

L'évolution du taux d'impayés en année N sur les factures émises en année N-1 est récapitulée dans le graphique ci-dessous :



Indicateur P154.0 – Taux d'impayés

Il est de 2,43 % en 2023 pour la régie Eau

6 Le service rendu aux usagers

6.1 Les services abonnés (Régie) et clients (DSP)

Le service client de SAUR

Service Eau de Fontenoy-sur-Moselle

Service Eau de Villey-le-Sec

- **Accueil** : SAUR – Route des Sables à Dombasle-sur-Meurthe – Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- **Accueil téléphonique** : 03.55.66.45.00 du lundi au vendredi de 8h à 18h

Le service client de VEOLIA

Service Eau de Villey-Saint-Etienne

- **Accueil** : VEOLIA EAU – Boulevard de Finlande à POMPEY – Lundi, mardi et vendredi de 14h à 16h
- **Accueil téléphonique** : 09.69.32.35.54 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Le service abonnés de la régie Eau

Tous les autres services d'eau

- **Accueil** : CC2T – Rue Mémorial du Génie à Ecrouves – Tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- **Accueil téléphonique** : 09.74.19.55.55 du lundi au vendredi de 8h à 17h

6.2 Ouverture des branchements

Deux indicateurs mesurent la qualité du service rendu pour l'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

- **Délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0)

Définition : Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés (P152.1)

Définition : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle

	2020	2021	2022	2023
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet (proposition : 7 j)
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100 %	100 %	100 %	100 %



Indicateurs D151.0 et P152.1 – Délai d'ouverture des branchements

Le Délai pour l'ouverture des branchements reste à définir dans le règlement de la régie. Sur la base d'une proposition à 7 jours, le délai de réalisation serait respecté à 100 %.

6.3 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Définition : Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des abonnés. Une information téléphonique des abonnés est réalisée en cas d'interruption programmée du service (travaux de renouvellement) ou non-programmée (réparation de fuite notamment).

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interruptions de service	Non défini	Non défini	Non défini	18
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	Non défini	Non défini	Non défini	0



Indicateur P151. 1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Aucune interruption non programmée pour 1000 abonnés en moyenne sur le périmètre de la régie

6.4 Taux de réclamations

Définition : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté à 1000 abonnés.

Il est à noter toutefois que l'interprétation des décomptes des réclamations doit être effectuée avec la plus grande prudence. En effet, la notion même de « réclamation » diffère selon les opérateurs, certains y incluant les simples « demandes écrites de renseignement », et d'autres y incluant également les réclamations orales enregistrées au niveau des centres d'appel.

Dans le cas de la régie, ce taux est calculé sur la base des réclamations écrites (courriers + mails) et des demandes de dégrèvement.

En 2023, le taux de réclamations s'élève ainsi à **7,4 réclamations pour 1000 abonnés** contre 9,3/1000 en 2022.



Indicateur P155.1 – Taux de réclamations

7,4 réclamations pour 1000 abonnés du service de l'eau

7 Synthèse des indicateurs de performance

Thème	Code	Dénomination	Valeur Régie Eau 2023
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	38 944 hab.
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité microbiologique (%)	99,55 %
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité physico-chimique (%)	98,64 %
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	72 %
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	77,44 %
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés - ILVNC (m ³ /j/km)	4,83
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau - ILP (m ³ /j/km)	4,20
Réseau	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	98 pts
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans (%)	0,9 %
INDICATEURS FINANCIERS			
Gestion financière	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier 2022 (€ TTC/m ³)	2,46 €/m ³
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€)	4 338,94
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	4,9 années
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,43 %
INDICATEURS QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS			
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	A définir (proposition 7j)
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	100 %
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	0 u/1000 abonnés
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations (pour 1000 abonnés)	7,4 u/1000 abonnés

8 L'essentiel des travaux de l'année

Aingeray

Renouvellement de la conduite principale et des branchements de la rue de Liverdun

A la station de production d'eau :

- Changement de l'automate par un S4W
- Remise en service de la déshumidification du local
- Entretien des compresseurs d'air

Andilly

By-pass du réservoir de la commune (devient une réserve incendie) pour améliorer la qualité de l'eau

Avrainville

Changement de la pompe du forage et installation à 6m de profondeur supplémentaire

Changement du variateur de la pompe

Changement de la pompe doseuse de Javel

Bois-de-Haye

Sur le site de l'ONF :

- Changement de l'automate de la station de production
- Remaniement du câblage concomitamment aux travaux de sécurisation
- Installation de l'anti-intrusion sur tous les ouvrages
- Mise en peinture de l'intérieure de la station de production
- Mise en peinture des filtres à manganèse et fer
- Remise en service de la tour d'oxydation
- Changement du compresseur d'air
- Réhabilitation de l'accessibilité à la cuve du château d'eau
- Changement de la vanne de vidange
- 1^{er} nettoyage de la cuve depuis de nombreuses années (taux de traitement Javel divisé par 4)

Sur le site du chemin de la Poste :

- Réhabilitation de l'accessibilité à la cuve du château d'eau
- Réhabilitation intégrale de la bache (GC, échelle, capot d'accessibilité à la cuve, étanchéité de la cuve, éclairage)

Bouvron

Changement du surpresseur au réservoir

Reprise de la chambre de vannes

Installation de 3 variateurs sur les pompes

Bruley

Renouvellement de la canalisation de sécurisation derrière la ferme des 4 sillons

Chaudeney/Moselle

Finalisation des travaux de reprise de la conduite rue Emile Moselly

Reprise de la canalisation Jean Rosman pour permettre l'alimentation du nouveau lotissement Brascottes

Mise en place d'une vanne de sectorisation rue de la Gare

Création d'un nouveau compteur de sectorisation de la commune depuis l'usine de la Croisette

Dommartin LT

Passage en IP de la communication entre le surpresseur et le réservoir du Luxembourg

Création d'une chambre de sectorisation de la ZAC Jonchery

Mise en place d'équipements de sectorisation et stabilisateurs de pression rue de la république et rue Jeanne d'Arc

Mise à l'arrêt du petit réservoir – Réserve incendie (lyre installée)

Ecrouves

Finalisation des travaux de réfection de la conduite des Oiseleurs

Optimisation de la distribution de la source via manœuvres de vannes et suivi quotidien

Création d'un nouveau compteur de sectorisation rue Lieutenant Ehlé

Réfection de la chambre réceptacle des sources renversée accidentellement par un camion

Fontenoy/Moselle

Suite à une vente de terrain à proximité immédiate du réservoir, la Mairie a pris un arrêté de circulation limitant le passage des véhicules qui pouvaient fragiliser l'ouvrage

Foug RAS

Francheville RAS

Gondreville

Poursuite des essais de la nouvelle sécurisation avec Bois-de-Haye (nouveau surpresseur)

Réhabilitation de la station de reprise de la rue du Bac (Changement de la toiture, armoire électrique, armoire de chloration, canalisations, pompes, échelle à crinoline, tampon d'accès à l'eau, porte d'entrée, équipement de métrologie)

Installation d'un dispositif d'injection de soude pour respecter l'équilibre calco-carbonique (vérifier impact sur taux de cuivre sur les boues de la station d'épuration de Gondreville) – Fin de l'essai en décembre 2023

Renouvellement du débitmètre sur la distribution au réservoir

Dépose des anciennes lyres incendie et remplacement des clapets sur le refoulement au réservoir

Début des travaux de réhabilitation des puits vyredox

Jaillon

Information aux abonnés de la commune de la détection du métabolite de pesticide Chlorothalonil R471811 dans l'eau du forage le 12/06/2023

Lagney

Etude de sécurisation des communes du nord via interconnexion avec le réseau de Lucey

Laneuveville / Foug

Débouchage de la vidange de l'ancien réservoir

Etude de sécurisation de la commune depuis Lucey en profitant des travaux de raccordement du réseau d'assainissement à la STEP de Lucey

Lay St Rémy

Changement de la vanne de distribution au réservoir

Lucey

Changement de la désinfection au chlore par de la Javel

Installation d'un analyseur de chlore en ligne

Changement du surpresseur

Manoncourt en Woevre

Mise en service du réacteur à UV pour la désinfection

Pose d'un compteur sur la mise en distribution au réservoir

Création de 2 purges manuelles sur antennes du réseau

Ménil la Tour

Fiabilisation du suivi du dosage chlore pour analyseur ampérométrique plutôt que colorimétrique qui disfonctionnait

Pagney / Barine

Surveillance du regard de comptage principal qui se déforme suite à des mouvements de terrain

Royaumeix RAS

Sanzey RAS

Toul

Remplacement courant février 2023 de la canalisation située Porte de Metz jusqu'à l'angle de la rue Aristide Briand

Suppression de l'ancienne traversée porte de Metz

Remplacement de la pompe 1 de la station de pompage de St Mansuy

Mise en place d'une pompe vide cave afin d'assécher la galerie présente sous le canal VNF où passent les conduites des puits Ranney 2

Création d'un nouveau compteur de sectorisation de Chaudeney sur Moselle depuis le site de la Croisette

Début des travaux du réseau de chaleur à Toul en septembre 2023 (suivi du chantier pour interactions avec le réseau d'eau potable)

Réalisation des travaux sur la canalisation située rue Edouard Deligny

Remplacement de la canalisation Victor Hugo depuis le tunnel de la gare jusqu'au rond-point

Basculement des branchements situés rue du Champ de Foire à Toul sur la canalisation en DN 150 et suppression de l'ancienne conduite en DN 60

Installation d'un stabilisateur de pression rue de Vachevigne afin de descendre la pression de 9bars à 5bars sur cette conduite fuyarde

Création d'une vanne DN 400 au parc des promenades à Toul afin de pouvoir isoler le Quartier du Thiaucourt

Reprise des branchements impasse du gaz qui était sur la vieille conduite dn 80 sur la conduite plus récente DN 125

Reprise du carrelage du local de supervision de l'UTEP Croisette dans le cadre de la garantie décennale

Modifications sur le système d'aération de l'usine de la Croisette

Mise en place d'une liaison radio entre le réservoir Clos des Grèves et les deux puits à la place de la ligne pilote

Importante fuite de chlore à l'UTEP Croisette le 13/06/2023

Tremblecourt

Etude de remise en service éventuelle du forage militaire communal

Trondes RAS

Villey le Sec

Le réservoir n'étant pas nettoyé depuis des années par le DSP faute d'une accessibilité sécurisée, il a été acté que la CC2T procéderait au nettoyage de la cuve en 2024 aux frais du délégataire.

Villey St Etienne

Information aux abonnés de la commune de la détection du métabolite de pesticide Chlorothalonil R471811 dans l'eau du forage le 12/06/2023

Poursuite de fuites sur la canalisation d'adduction d'eau du forage au réservoir

Renouvellement de l'analyseur de chlore

ANNEXES

Annexe 1 : Listing des renouvellements réalisés par le prestataire de service et les délégataires

Annexe 2 : Note d'information 2023 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Annexe 3 : La qualité de l'eau produite et distribuée dans les communes de la régie de l'eau de la CC2T

- Avrainville
- Laneuveville-derrière-Foug
- Lay-Saint-Rémy
- Trondes
- Manoncourt-en-Woëvre
- Ménil-la-Tour, Sanzey, Andilly, Royaumeix (r St-Léon)
- Gondreville
- Toul (réseau bas service), Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-les-Toul
- Toul (réseau haut service), Ecrouves (justice), Pagny-derrière-Barine
- Bruley
- Ecrouves (village)
- Bouvron
- Fontenoy-sur-Moselle
- Tremblecourt
- Aingeray, Bois-de-Haye
- Villey-Saint-Etienne
- Jaillon
- Villey-le-Sec
- Lucey
- Foug
- Francheville

Annexe 1 : Listing des renouvellements réalisés par le prestataire de service et les délégataires

Prestation de service attribuée à SAUR :

Opérations de renouvellement de vannes (Contrat : 14 vannes / an sur TF)

Intervention	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Renouvellement de vanne	1	2	8	1	4	1	3	3	3	1	0	0	27

Détail des vannes renouvelées

Commune	Date	Adresse
TOUL	24/01/2023	Rue Raoul Lufbery - 1 vanne DN 150
TOUL	17/02/2023	Rue Raoul Lufbery - 1 vanne DN 40
TOUL	22/02/2023	Sectorisation Madeleine - 1 vanne DN 100
TOUL	06/03/2023	Rue du Champ de Foire - 1 vanne DN 250
FOUG	14/03/2023	Route de Paris - Té 3 vanne DN 80
TOUL	21/03/2023	Boulevard de Pinteville (Promenade) - 1 vanne DN 400
TOUL	21/03/2023	Boulevard de Pinteville (Promenade) - 1 vanne DN 250 + 1 vanne DN 150 + 1 vanne DN 100
DOMMARTIN LES TOUL	24/04/2023	6 avenue du Général Leclerc - 1 vanne DN 125
TOUL	04/05/2023	208 chemin de Champagne - 1 vanne DN 60
DOMMARTIN LES TOUL	24/05/2023	Angle rue de la République / rue Cugnot Lorrain - 3 vannes DN 100
DOMMARTIN LES TOUL	01/06/2023	Angle rue Jeanne d'Arc / rue du Général Leclerc - 1 vanne DN 125
TOUL	08/07/2023	7 rue Pont Bernont - 1 vanne DN 65
ECROUVES	10/07/2023	Angle rue Nungesser et Coli / rue de la Paix - 1 vanne DN 65
TOUL	18/07/2023	Angle rue Patton et rue de Vouachalon - 1 vanne DN 100
CHAUDENEY SUR MOSELLE	03/08/2023	Rue de la Gare - 1 vanne DN 50
TOUL	03/08/2023	2 place des Clercs - 1 vanne DN 100
ECROUVES	08/08/2023	Angle avenue Joffre / rue Jean Rostand - 1 vanne DN 100
TOUL	04/09/2023	Rue Marie Marvingt - 1 vanne DN 150
TOUL	06/09/2023	Rue Balland - 2 vannes DN 100
TOUL	31/10/2023	210 Avenue du Général Bigeard (devant magasin Point Vert) - 1 vanne DN 100

Opérations de renouvellement de purges - ventouses (Contrat : 6 / an sur TF)

Intervention	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Renouvellement de purge	0	2	1	1	1	0	1	0	0	0			6

Détail des purges renouvelées

Commune	Date	Adresse
FONTENOY SUR MOSELLE	06/02/2023	58 Rue du Monument - 1 purge
TOUL	17/02/2023	Rue Raoul Lufbery - 1 ventouse DN 60
TOUL	21/03/2023	Boulevard de Pinteville (Promenade) - 1 ventouse DN 60
TOUL	03/04/2023	176 Avenue des Etats Unis - 1 purge DN 25
TOUL	04/05/2023	208 Chemin de Champagne - 1 purge DN 25
DOMMARTIN LES TOUL	17/07/2023	37 Avenue du Général Leclerc - 1 purge DN 32

Opérations de renouvellement de compteurs (Contrat : 1 compteur DN 80 + 2 compteurs DN 100 / an sur TF)

Intervention	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Renouvellement de compteur	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0			1

Détail des compteurs renouvelés

Commune	Date	Adresse – Observations
TOUL	22/02/2023	Compteur sectorisation « Madeleine » - 1 compteur DN 100

Opérations de renouvellement des stabilisateurs de pression (Contrat : 2 stabilisateurs DN 100 / an sur TF)

Intervention	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Renouvellement de stabilisateur													1

Détail des stabilisateurs de pression renouvelés

Commune	Date	Adresse – Observations
TOUL	21/02/2023	Rue Raoul Lufbery -1 stabilisateur de pression aval DN 100

AUTRES INTERVENTIONS

- Passation entre SAUR et la CC2T du contrat de Sexey-Velaine-Aingeray le 04/01/2023
- Le 19/01/2023, l'entreprise Malézieux est venue pomper 102 m³ au niveau de l'aire d'autoroute de Chaudeney sur Moselle. Refacturation à prévoir par la CC2T
- Remplacement courant février 2023 de la canalisation DN 250 par SLD TP située Porte de Metz jusqu'à l'angle de la rue Aristide Briand
- Mise en place d'une nouvelle sectorisation à la Jonchery, le 11/04/2023
- Renouvellement des accessoires réseau de la chambre de réduction de pression située rue de la République à Dommartin les Toul, le 19/04/2023
- Mise en place par la CC2T en avril 2023 d'une pompe vide cave afin d'assécher la galerie présente sous le canal VNF où passent les conduites des puits Ranney
- Intervention sur les mois d'avril à mai de la société IP France pour la mise en place de la nouvelle surpression destinée à sécuriser le secteur de Bois de Haye
- Remplacement des clapets anti-retour au réservoir du Bois du Juré, 1 courant avril, l'autre début mai
- Réalisation d'un test de soufflage sur les pompes n°8 et n°20 des puits secondaires du Vyredox à Gondreville en date du 09/05/2023
- Gestion de crise suite à une fuite de chlore en date du 13/06/2023 à l'usine de la Croisette à Toul avec l'intervention d'une équipe spécialisée du SDIS 54
- Renouvellement de la pompe 2 du puits de l'ONF
- Renouvellement du débitmètre de distribution au réservoir du Bois du Juré, en date du 12/07/2023
- Création d'une nouvelle sectorisation de Chaudeney sur Moselle depuis le site de la Croisette en date du 12/07/2023 et une autre rue Lieutenant Ehle à Ecouves en date du 21/07/2023
- Importante fuite (de l'ordre de 12 m³/h) sur la commune d'Ecrouves au niveau de la rue du Foulot au niveau du passage SNCF, réparée en date du 18/08/2023 après l'aval de la SNCF
- Purges réseau sécurisation Velaines par IP France le 16/08 en attente volume utilisé
- Grosse fuite réparée en date du 29/08/2023 sur le territoire de la commune de Bruley avec une perte en eau estimée à 3 500 m³
- Mise en service du réseau bas service à Dommartin les Toul, le 30/08/2023
- Nouvelle fuite le 04/09/2023 sur Bruley derrière la distillerie, idem 3 500 m³ de perdus
- Début des travaux du réseau de chaleur à Toul en date du 07/09/2023
- Réalisation des travaux sur la canalisation située rue Edouard Deligny à Toul le 01/09/2023
- Raccordement de la canalisation rue Victor Hugo le 13/09/2023
- Raccordement de la canalisation de Chaudeney sur Moselle le 20/09/2023
- Mise en route de la sécurisation vers l'ONF le 18/10/2023
- Basculement des branchements situés rue du Champ de Foire à Toul sur la canalisation en DN 150 et suppression de l'ancienne conduite en DN 60 le 18/10/2023
- Remplissage conduite de Bruley 14/12 (en attente volume CC2T)
- Fin de l'utilisation de la sécurisation vers Velaine en Haye le 22/12/2023

Délégation de service public attribuée à SAUR pour la gestion du service d'eau potable de Fontenoy-sur-Moselle :

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Les **opérations d'entretien de niveau 2**, correspondent à des travaux de maintenance préventive ou corrective de complexité moyenne. Ces travaux peuvent inclure des réparations effectuées dans des ateliers spécialisés ou le remplacement d'équipements. L'entretien de deuxième niveau ne couvre pas les opérations de renouvellement prévues dans le cadre des comptes de renouvellement ou des programmes de renouvellement. Ces opérations de maintenance peuvent être soit :

- curatives : réalisées en réponse à un dysfonctionnement ou une panne.
- préventives : effectuées pendant le fonctionnement normal de l'équipement pour maintenir ses performances et éviter les pannes.

Quant aux **contrôles réglementaires**, ils ont pour objectif de vérifier la conformité des installations électriques et des équipements de type systèmes de levage ou ballons anti-béliers, garantissant ainsi la sécurité du personnel.

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
FONTENOY SUR MOSELLE	1	0	1

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
FONTENOY SUR MOSELLE	Réservoir Fontenoy sur Moselle	Pompe doseuse	16/08/23	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
FONTENOY SUR MOSELLE	Réservoir Fontenoy sur Moselle	Armoire électrique	14/03/23
FONTENOY SUR MOSELLE	Station Fontenoy sur Moselle	Armoire électrique	14/03/23

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégitaire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Bilan financier en Compte au : 31/12/2023		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total (€)
Dotations actualisées (€)		800	828	1 388	1 639	1 639	1 638	1 661	1 638	1 735	1 753	1 767	1 953	18 439
Report de solde actualisé (€)		0	- 3 413	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Non Programmé au contrat	PARTIEL					3 731								3 731
	TOTAL	4 213	11 052	645	1 230	3 452				1 056		1 948	1 339	24 935
Total renouvellement (€)		4 213	11 052	645	1 230	7 183	0	0	0	1 056	0	1 948	1 339	28 666
Solde (€)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		3 413	13 638	12 895	12 486	18 030	16 392	14 731	13 093	12 414	10 661	10 842	10 227	

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2023	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Station FONTENOY SUR MOSELLE	Compteur de production C01 Fontenoy	Renouvellement complet du matériel	18/04/2023	455
Réservoir Fontenoy sur Moselle	Sonde de chlore libre	Renouvellement complet du matériel	21/09/2023	884
Total				1 339

La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Délégation de service public attribuée à SAUR pour la gestion du service d'eau potable de Villey-le-Sec :

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Les **opérations d'entretien de niveau 2**, correspondent à des travaux de maintenance préventive ou corrective de complexité moyenne. Ces travaux peuvent inclure des réparations effectuées dans des ateliers spécialisés ou le remplacement d'équipements. L'entretien de deuxième niveau ne couvre pas les opérations de renouvellement prévues dans le cadre des comptes de renouvellement ou des programmes de renouvellement. Ces opérations de maintenance peuvent être soit :

- curatives : réalisées en réponse à un dysfonctionnement ou une panne.
- préventives : effectuées pendant le fonctionnement normal de l'équipement pour maintenir ses performances et éviter les pannes.

Quant aux **contrôles réglementaires**, ils ont pour objectif de vérifier la conformité des installations électriques et des équipements de type systèmes de levage ou ballons anti-béliers, garantissant ainsi la sécurité du personnel.

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
VILLEY LE SEC	1	0	1

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Équipement	Date	Type
VILLEY LE SEC	Exhaure de Villey Le Sec	Compteur puits 1	21/08/23	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Équipement	Date
Villey-le-Sec	Réservoir de Villey Le Sec	Réservoir de Villey Le Sec	13/03/22
Villey-le-Sec	Exhaure de Villey Le Sec	Exhaure de Villey Le Sec	13/03/22

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** correspond à un engagement du Déléataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Renouvellement Réalisé en Garantie année : 2023	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Exhaure de Villey Le Sec	Compteur puits 1	Renouvellement complet du matériel	17/08/2023	
Total				970

Délégation de service public attribuée à VEOLIA EAU pour la gestion du service d'eau potable de Villey-Saint-Etienne :

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ Programme contractuel d'investissement

Sans objet

→ Programme contractuel de renouvellement

Un programme prévisionnel du montant des travaux de GER à la charge du Délégataire est fourni dans le cadre du Compte d'Exploitation Prévisionnel et comprend le renouvellement d'équipements électromécaniques, d'accessoires hydrauliques et de branchements.

→ Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

Nature des biens	2023
Branchements (€)	4 632,94

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Pour **2023**, la dotation s'élève à 4 454 €.

La dépense affectée au fonds de renouvellement en 2023 s'élève à **4 632,94€**.

Le solde du fonds de renouvellement à fin 2023 est de **16 027,56€** (cf. tableau de suivi du fonds de renouvellement en annexe 6.9.1).

Annexe 2 : Note d'information 2023 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

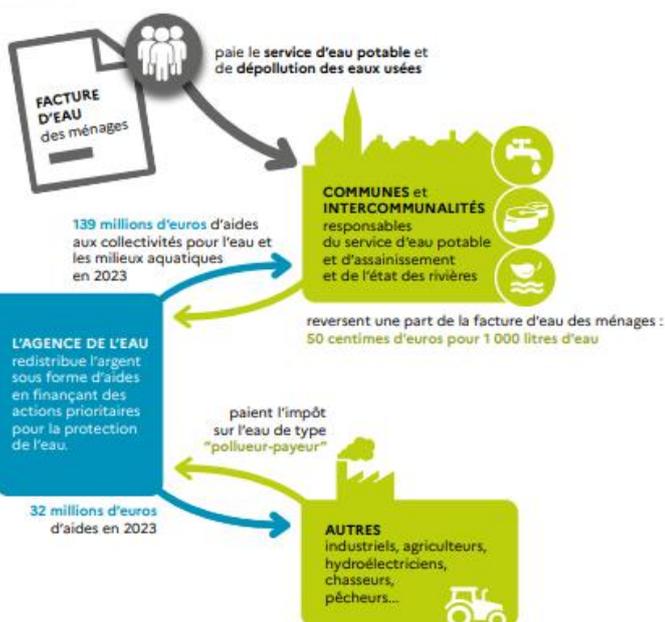
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

Édition mars 2024

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



0,06 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



5,24 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



71,66 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



4,86 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 € de redevances émises par l'agence de l'eau en 2023



0,44 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



0,41 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants



4,89 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,79 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



10,65 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



4,67 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



41,27 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



9,93 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2023



22,50 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



17,35 € aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



4,28 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2

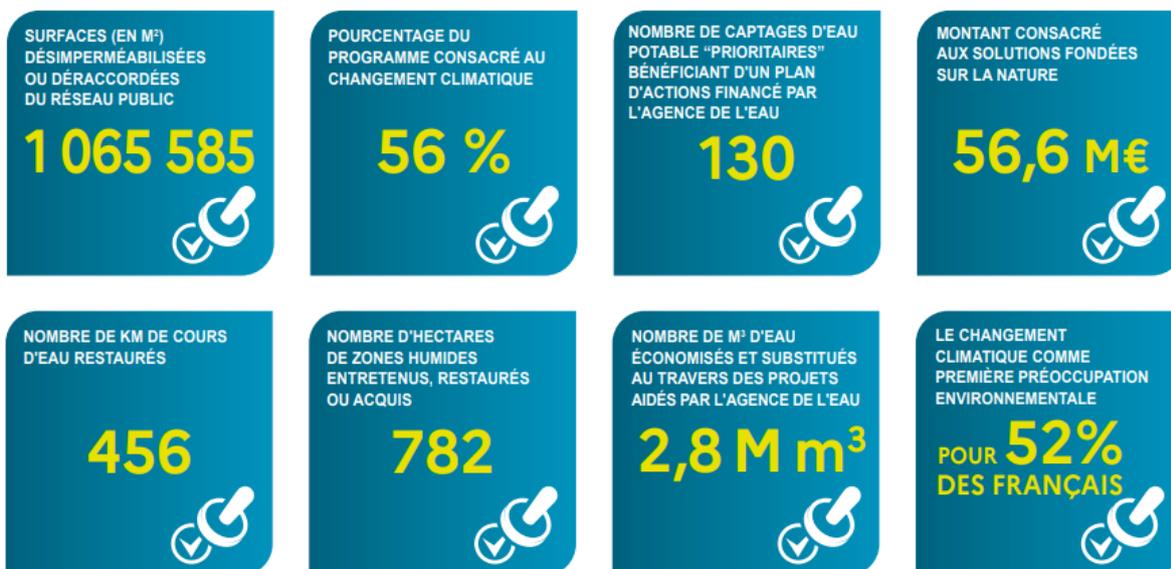
NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres de différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE / 3
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



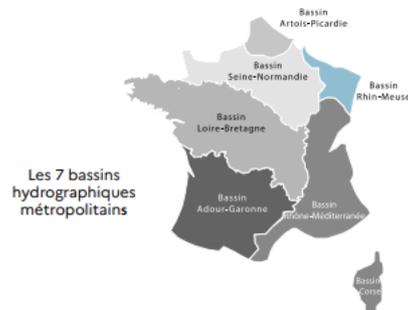
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr>



Annexe 3 : La qualité de l'eau produite et distribuée dans les communes de la régie de l'eau de la CC2T



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : AVRAINVILLE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE MILITAIRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.
Elle fait l'objet d'un traitement.
Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (AVRAINVILLE), soit 215 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 2,6 mg/L Valeur maxi : 5,2 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 149 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2019
FLUOR	A	Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 1,17 mg/L Valeur maxi : 1,17 mg/L Année prise en compte : 2019

Quelques conseils

	ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
	ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
	SÈCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 33 °f Valeur maxi : 37,2 °f
SULFATES	
Élément d'origine naturelle pouvant présenter un effet laxatif et favorisant la corrosion des canalisations métalliques. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 105 mg/L Valeur maxi : 120 mg/L

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 18/04/2024

UDI 054000075

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LANEUVEVILLE DERRIERE FOUG

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FONTAINE DE PRENIEUX. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG), soit 155 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
---------------	---	--------------------

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
 Conformité : **100 %**
 Valeur maxi : **0 n/100 ml**
 Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES	A	Très bonne qualité
----------	---	--------------------

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
 Valeur moyenne : **6,1 mg/L**
 Valeur maxi : **6,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
--------------------------------------	---	--------------------

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
 Conformité : **100 %**
 Nombre de substances recherchées : **158**
 Valeur maxi : **0 microgramme/L**
 Année prise en compte : **2020**

FLUOR	A	Très bonne qualité
-------	---	--------------------

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
 Valeur moyenne : **0,09 mg/L**
 Valeur maxi : **0,09 mg/L**
 Année prise en compte : **2020**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau très dure
--------	---------------

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
 Valeur moyenne : **32,5 °f**
 Valeur maxi : **33,7 °f**

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaputable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2024

UDI 054000266

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LAY SAINT-REMY

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : **SOURCE DU TUNNEL**. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (LAY-SAINT-REMY), soit 339 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 15,5 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2022
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L Année prise en compte : 2022

Quelques conseils

ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 26,7 °f Valeur maxi : 27 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 18/04/2024

UDI 054000272

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : TRONDES

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : HAUTES BRUYERES 2, HAUTES BRUYERES 1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (TRONDES), soit 523 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,65 mg/L**
Valeur maxi : **1,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **193**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2021**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,06 mg/L**
Valeur maxi : **0,06 mg/L**
Année prise en compte : **2021**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **28,5 °f**
Valeur maxi : **28,7 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ADOUCCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



SÉCHERESSE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2024

UDI 054000315

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MANONCOURT EN WOEVRE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE MILITAIRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (MANONCOURT-EN-WOEVRE), soit 231 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : **7,8 mg/L**
Valeur maxi : **14 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **158**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2020**

FLUOR

A Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : **0,56 mg/L**
Valeur maxi : **0,56 mg/L**
Année prise en compte : **2020**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : **32 °f**
Valeur maxi : **32,3 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ADOUCCISSEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



SÉCHERESSE
En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2024

UDI 054000356

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dégradant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX

www.grand-est.ars.sante.fr

03 83 39 30 30

ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr



ZONE DE DISTRIBUTION : MENIL-LA-TOUR SANZEY ANDILLY ROYAUMEIX

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ANCIEN FORAGE MILITAIRE, FORAGE N°2 DE MENIL-LA-TOUR. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4 communes (ANDILLY, MENIL-LA-TOUR, ROYAUMEIX, SANZEY), soit 778 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,99 mg/L Valeur maxi : 1,3 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,67 mg/L Valeur maxi : 0,67 mg/L

Quelques conseils

ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
SÈCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 34,2 °f Valeur maxi : 35,2 °f

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2024

UDI 054000395

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX

www.grand-est.ars.sante.fr

03 83 39 30 30

[@](mailto:ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr)



ZONE DE DISTRIBUTION : ECART "RENARD MOULIN"

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée a présenté une qualité bactériologique dégradée sans risque pour la santé. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.	D
	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : C	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : **SOURCE DE DOMFONTAINE**. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (LUCÉY), soit 13 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	D	Mauvaise qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 85 % Valeur maxi : 1 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2,3 mg/L Valeur maxi : 2,5 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 193 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2022	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L Année prise en compte : 2022	

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÈCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 26,7 °f Valeur maxi : 27,5 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaputable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2024

UDI 054000405

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX

www.grand-est.ars.sante.fr

☎ 03 83 39 30 30

ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr @



ZONE DE DISTRIBUTION : LAGNEY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE DE DOMFONTAINE, SOURCE DU GROS HETRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (LAGNEY), soit 495 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>		<p>Nombre de prélèvements : 14</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Valeur maxi : 0 n/100 ml</p> <p>Années prises en compte : 2022, 2023</p>
NITRATES	A	Très bonne qualité
<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>		<p>Nombre de prélèvements : 2</p> <p>Valeur moyenne : 1,9 mg/L</p> <p>Valeur maxi : 2,1 mg/L</p>
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>		<p>Nombre de prélèvements : 1</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Nombre de substances recherchées : 191</p> <p>Valeur maxi : 0 microgramme/L</p> <p>Année prise en compte : 2022</p>
FLUOR	A	Très bonne qualité
<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>		<p>Nombre de prélèvements : 1</p> <p>Valeur moyenne : 0,2 mg/L</p> <p>Valeur maxi : 0,2 mg/L</p> <p>Année prise en compte : 2022</p>

Quelques conseils	
 <p>ENTRETIEN</p>	<p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>
 <p>ABSENCE</p>	<p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>
 <p>ADOUCISSEUR</p>	<p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>
 <p>SÉCHERESSE</p>	<p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 2</p> <p>Valeur moyenne : 29,7 °f</p> <p>Valeur maxi : 30,6 °f</p>

Pour aller plus loin	
	<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>

Édité le 18/04/2024
UDI 054000406

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ROYAUMEIX

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE LA CLOERE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (ANDILLY, ROYAUMEIX), soit 362 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : **32,3 mg/L**
Valeur maxi : **41 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0,008 microgramme/L**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : **0,18 mg/L**
Valeur maxi : **0,18 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : **30,6 °f**
Valeur maxi : **31 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ADOUCCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



SÉCHERESSE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2024

UDI 054000413

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dépassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : GONDREVILLE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : **TRANCHEE DRAINANTE GONDREVILLE**. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (FONTENOY-SUR-MOSELLE, GONDREVILLE), soit 2674 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	Qualité	Détails
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,9 mg/L Valeur maxi : 2,7 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,13 mg/L Valeur maxi : 0,13 mg/L

Quelques conseils

- ENTRETIEN** : Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
- ABSENCE** : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- ADOUCCISSEUR** : Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
- SÈCHERESSE** : En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 24,4 °f Valeur maxi : 26,9 °f
---------------	----------	---

Pour aller plus loin


 Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2024
UDI 054000688

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU BAS SERVICE CHAUDENEY DOMMARTIN

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PRISE D'EAU TOUL VAL. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (CHAUDENEY-SUR-MOSELLE, DOMMARTIN-LES-TOUL, TOUL), soit 8473 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	Qualité	Détails
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 28 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 5,88 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,133 mg/L Valeur maxi : 0,15 mg/L

Quelques conseils

	ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
	ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
	SÉCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 21 °f Valeur maxi : 27,6 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gov.fr
---	--

Édité le 18/04/2024

UDI 054000792

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU MOYEN/HAUT SERVICE - PAGNEY BARRI

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PUIITS CHAMPAGNE, PUIITS RANNEY 2 TOUL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4 communes (DOMMARTIN-LÈS-TOUL, ECROUVES, PAGNEY-DÉRIÈRE-BARINE, TOUL), soit 13980 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 27 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 6,58 mg/L Valeur maxi : 9,3 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,155 mg/L Valeur maxi : 0,17 mg/L

Quelques conseils

ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 26 °f Valeur maxi : 26,6 °f

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gov.fr

Édité le 18/04/2024

UDI 054000793

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BRULEY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A Eau de bonne qualité
	B Eau de qualité convenable
	C Eau de qualité insuffisante
	D Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PUIITS CHAMPAGNE, PUIITS RANNEY 2 TOUL, SOURCE FAYEMONT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BRULEY), soit 609 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	QUALITÉ	DÉTAILS
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 6,08 mg/L Valeur maxi : 9,3 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,155 mg/L Valeur maxi : 0,17 mg/L

Quelques conseils

ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
SÈCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PARAMÈTRE	DÉTAILS
DURETÉ	Eau dure Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 26,6 °f Valeur maxi : 36,6 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 18/04/2024

U DI 054000796

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dégradant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX

www.grand-est.ars.sante.fr

03 83 39 30 30

ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr



ZONE DE DISTRIBUTION : ECROUVES - VIEUX VILLAGE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																								
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DE L'ÉGLISE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (ECROUVES), soit 1190 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023 </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 7,05 mg/L Valeur maxi : 7,4 mg/L </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,12 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023	NITRATES	A	Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 7,05 mg/L Valeur maxi : 7,4 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,12 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																							
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023																							
NITRATES	A	Très bonne qualité																							
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 7,05 mg/L Valeur maxi : 7,4 mg/L																							
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																							
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L																							
FLUOR	A	Très bonne qualité																							
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,12 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L																							

Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				
<p>ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th>Eau dure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td> Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 27,5 °f Valeur maxi : 28,1 °f </td> </tr> </tbody> </table>	DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 27,5 °f Valeur maxi : 28,1 °f
DURETÉ		Eau dure			
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 27,5 °f Valeur maxi : 28,1 °f			
<p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>					
<p>ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>					
<p>SÈCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>					

Pour aller plus loin
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>

Édité le 18/04/2024

UDI 054000799

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BOUVRON

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : **SOURCE LA PELE**. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BOUVRON), soit 242 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,363 mg/L Valeur maxi : 0,59 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 149 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2020
FLUOR	A Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,74 mg/L Valeur maxi : 0,74 mg/L Année prise en compte : 2020
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 32,2 °f Valeur maxi : 33,4 °f

Quelques conseils

ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 18/04/2024

UDI 054001151

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : FONTENOY SUR MOSELLE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE COMMUNAL, PUIITS DU VAU TOUSSAINT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (FONTENOY-SUR-MOSELLE), soit 371 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 18 Valeur moyenne : 31,6 mg/L Valeur maxi : 43 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,023 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,17 mg/L Valeur maxi : 0,17 mg/L

Quelques conseils	
 ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
 ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
 ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
 SÈCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 29,3 °f Valeur maxi : 30,5 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
---	--

Édité le 18/04/2024

UDI 054001205

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CC2T TREMBLE COURT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : SCE DE VILCEY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (TREMBLE COURT), soit 163 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		
Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022, 2023		
NITRATES	A	Bonne qualité
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		
Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,4 mg/L Valeur maxi : 28 mg/L		
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		
Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,018 microgramme/L		
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		
Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,13 mg/L Valeur maxi : 0,13 mg/L		

Quelques conseils	
 <p>ENTRETIEN</p>	<p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>
 <p>ABSENCE</p>	<p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>
 <p>ADOUCCISSEUR</p>	<p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>
 <p>SÉCHERESSE</p>	<p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	
Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 26,5 °f Valeur maxi : 27 °f	

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
---	--

Édité le 18/04/2024

UDI 054001331

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU AINGERAY BOIS-DE-HAYE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A
	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PUIITS DU VAU TOUSSAINT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (AINGERAY, BOIS-DE-HAYE, SEXEY-LES-BOIS), soit 2656 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 21 mg/L Valeur maxi : 23 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,023 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,17 mg/L Valeur maxi : 0,17 mg/L

Quelques conseils

- 
ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
- 
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- 
ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
- 
SÈCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 25,8 °f Valeur maxi : 26,9 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2024
UDI 054001369

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : PARC DE HAYE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PUIITS RANNEY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BOIS-DE-HAYE), soit 193 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **2,5 mg/L**
Valeur maxi : **2,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,17 mg/L**
Valeur maxi : **0,17 mg/L**

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2024

UDI 054001371

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **24,4 °f**
Valeur maxi : **25,1 °f**

FER

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **34,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **74 microgramme/L**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : VILLEY SAINT ETIENNE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE JAILLON/VILLEY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (VILLEY-SAINT-ETIENNE), soit 1013 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 26 mg/L Valeur maxi : 30 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L

FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,24 mg/L Valeur maxi : 0,24 mg/L

Quelques conseils

- ENTRETIEN** Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
- ABSENCE** Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- ADOUCCISSEUR** Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
- SÉCHERESSE** En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 33,3 °f Valeur maxi : 34 °f

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2024
UDI 054001409

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dégradant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : JAILLON

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE JAILLON/VILLEY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (JAILLON), soit 464 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 26 mg/L Valeur maxi : 30 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,24 mg/L Valeur maxi : 0,24 mg/L

Quelques conseils

- ENTRETIEN** Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
- ABSENCE** Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- ADOUCCISSEUR** Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
- SÈCHERESSE** En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 33,3 °f Valeur maxi : 34 °f

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2024

UDI 054001410

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dégradant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : VILLEY LE SEC

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : PUIIS P1, PUIIS P2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (VILLEY-LE-SEC), soit 420 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023</p>
NITRATES	A Bonne qualité
<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 19,5 mg/L Valeur maxi : 20 mg/L</p>
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 191 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2022</p>
FLUOR	A Très bonne qualité
<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,25 mg/L Valeur maxi : 0,25 mg/L Année prise en compte : 2022</p>
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau dure
<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 29,9 °f Valeur maxi : 30,1 °f</p>

Quelques conseils	
ENTRETIEN	<p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>
ABSENCE	<p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>
ADOUCCISSEUR	<p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>
SÈCHERESSE	<p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>

Pour aller plus loin	
	<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>

Édité le 18/04/2024

UDI 054001441

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dégradant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LUCEY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PUIITS CHAMPAGNE, PUIITS RANNEY 2 TOUL, SOURCE FAYEMONT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (LUCY), soit 628 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	QUALITÉ	COMPLÉMENTAIRE
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2,45 mg/L Valeur maxi : 3,9 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 158 Valeur maxi : 0,033 microgramme/L Année prise en compte : 2020
FLUOR	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,12 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L Année prise en compte : 2020

Quelques conseils

	ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
	ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
	SÈCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau très dure
	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 31,6 °f Valeur maxi : 36,6 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
---	--

Édité le 18/04/2024

UDI 054001643

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus décadant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU Foug

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PUIS P1, PUIS P2, SOURCE FONTAINE DE FRÈNE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (FOUG), soit 2619 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
----------------------	----------	--------------------

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES	A	Très bonne qualité
-----------------	----------	--------------------

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **3,22 mg/L**
Valeur maxi : **4,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
---	----------	--------------------

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR	A	Très bonne qualité
--------------	----------	--------------------

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,09 mg/L**
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
---------------	----------

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **26,1 °f**
Valeur maxi : **27,1 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÈCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2024

UDI 054002021

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU FRANCHEVILLE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée présente des concentrations en fluor élevées. Sa consommation est déconseillée aux enfants de moins de 12 ans et les apports complémentaires en fluor (sel fluoré, supplémentation médicamenteuse) doivent être évalués. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE COMMUNAL 1, FORAGE COMMUNAL 2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.
Elle fait l'objet d'un traitement.
Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (FRANCHEVILLE), soit 281 personnes. Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023	

NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2,15 mg/L Valeur maxi : 2,3 mg/L	

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 158 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2020	

Quelques conseils	
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

FLUOR	C	
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 1,65 mg/L Valeur maxi : 1,7 mg/L	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 26 °f Valeur maxi : 26,6 °f

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2024

UDI 054002090

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dégradant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.